PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

COMITÉ LOCAL DE L'AIR de l'agglomération strasbourgeoise

04 décembre 2024

Préfecture du Bas-Rhin

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

Introduction

M. Karl TERROLLION
SG adjoint de la Préfecture du Bas-Rhin

Introduction

Mme Françoise SCHAETZEL
Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Ordre du jour

Actualités :

- Bilan de la qualité de l'air

- Contentieux et nouvelle directive européenne

- Fonds vert

- **Approbation du 3e PPA et du plan « chauffage domestique au bois performant »**
- **Modalités de suivi du PPA et du plan bois**
- **Mise en lumière d'une action du PPA à fort impact**

CLA de STRASBOURG

Bilan de la qualité de l'air

Anne Christine LE GALL

04/12/2024

Les émissions de polluants du PREPA entre 1990 et 2022 sur l'EMS

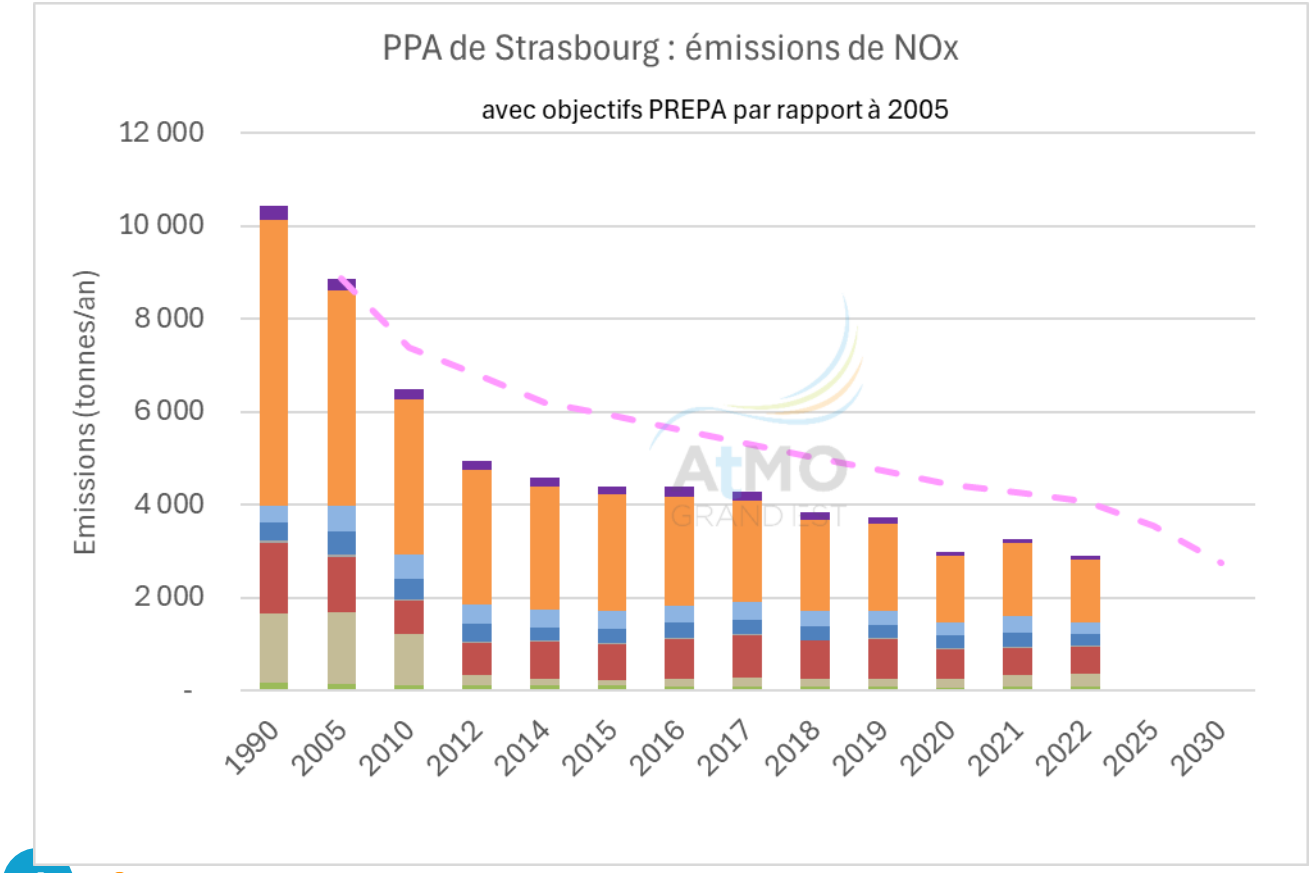

Emissions de NOx dominées par les émissions du trafic.

Baisse des émissions liées aux confinements en 2020.

Encore des efforts à fournir pour atteindre l'objectif du PREPA pour ce polluant

Les émissions des polluants du PREPA entre 1990 et 2022 sur l'EMS

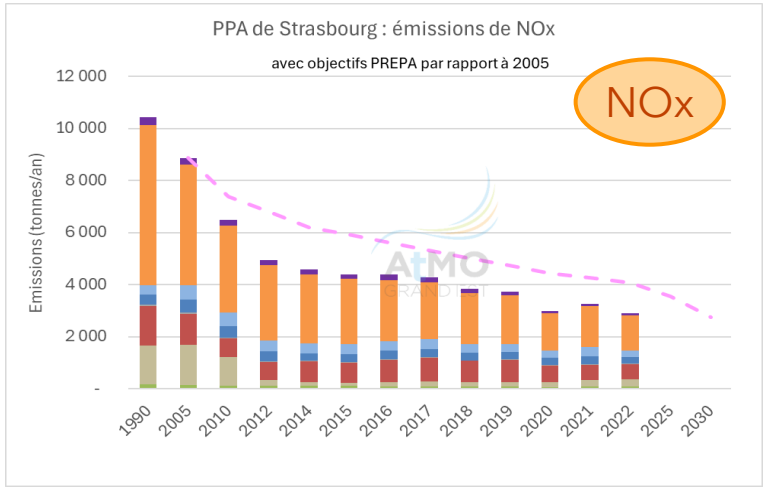

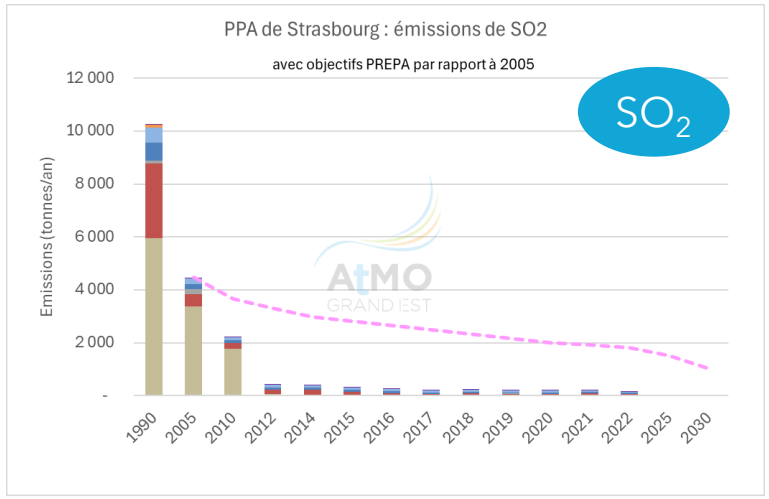

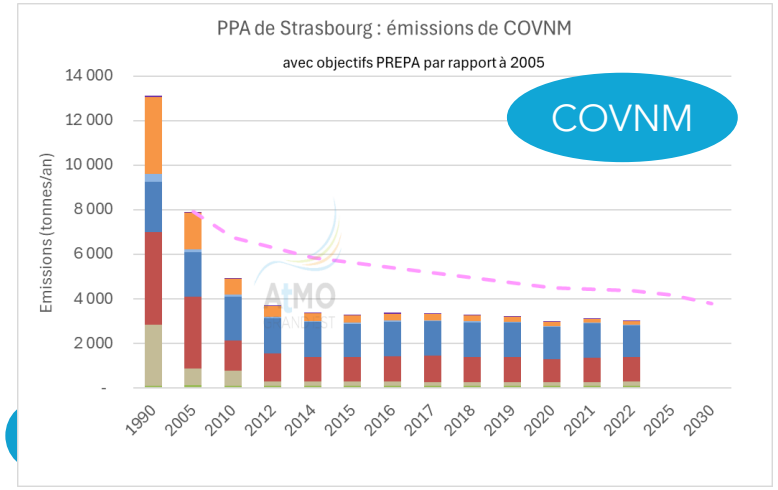

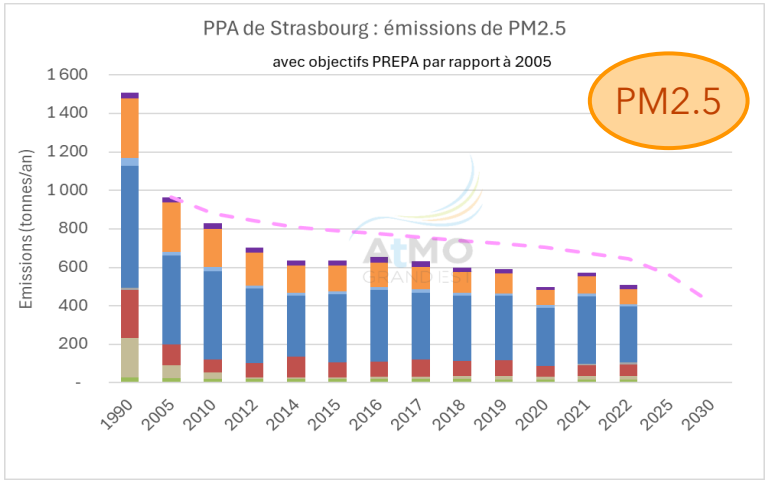

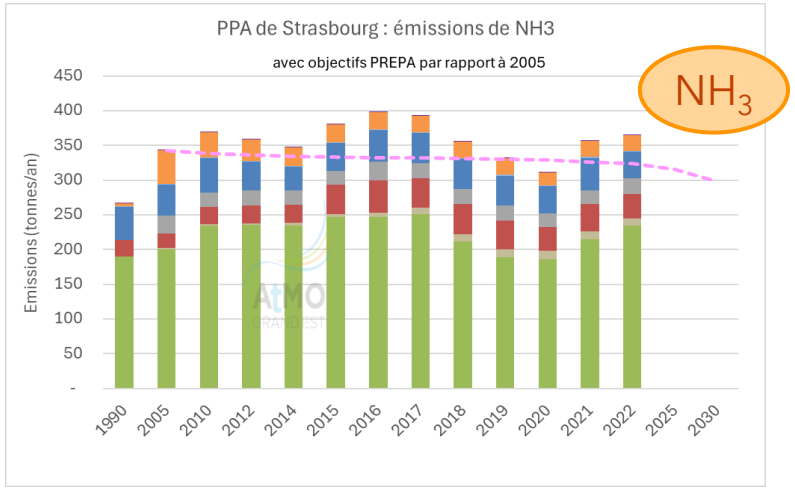

Ce que nous respirons :
Les concentrations de polluants: NO_2

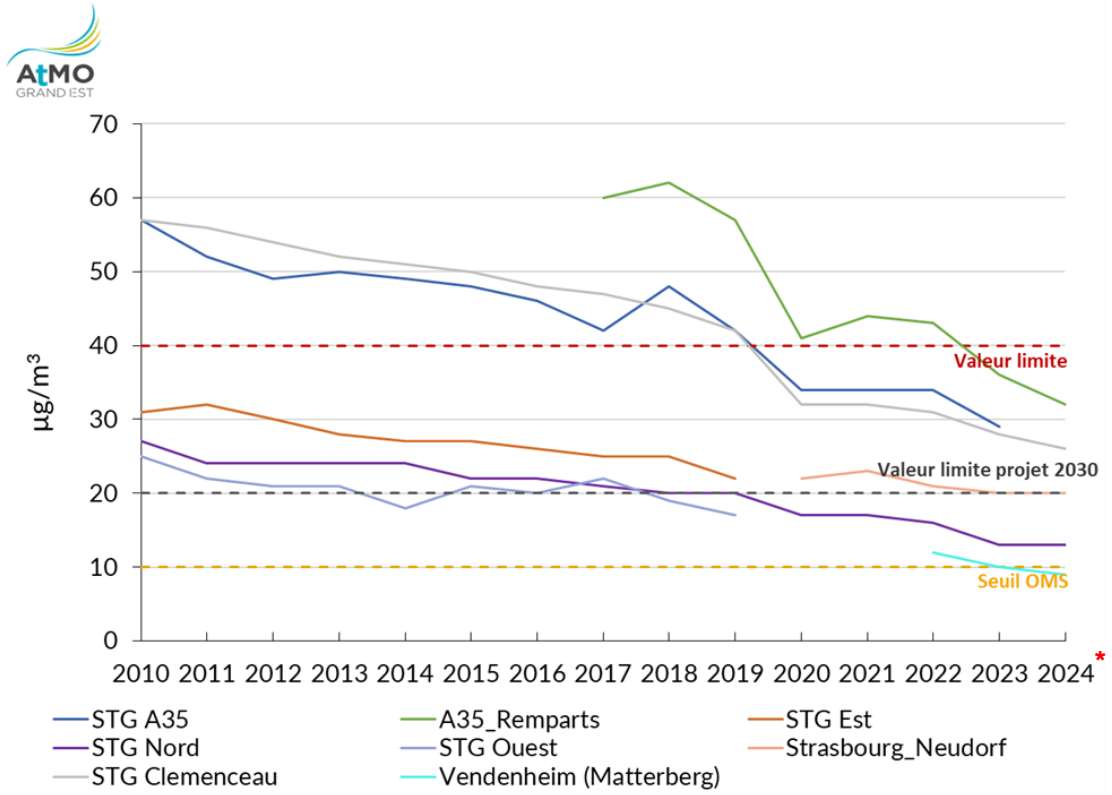

*** moyennes glissantes du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024**

En 2023:

Les concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) semblent à nouveau être en baisse. Elles sont toutes en dessous de la valeur limite réglementaire.

Les concentrations les plus basses sont entre la valeur limite réglementaire applicable en 2030 et la recommandation de l'OMS.

Répartition des concentrations sur le territoire et seuils de référence : NO_2

Réglementation actuelle

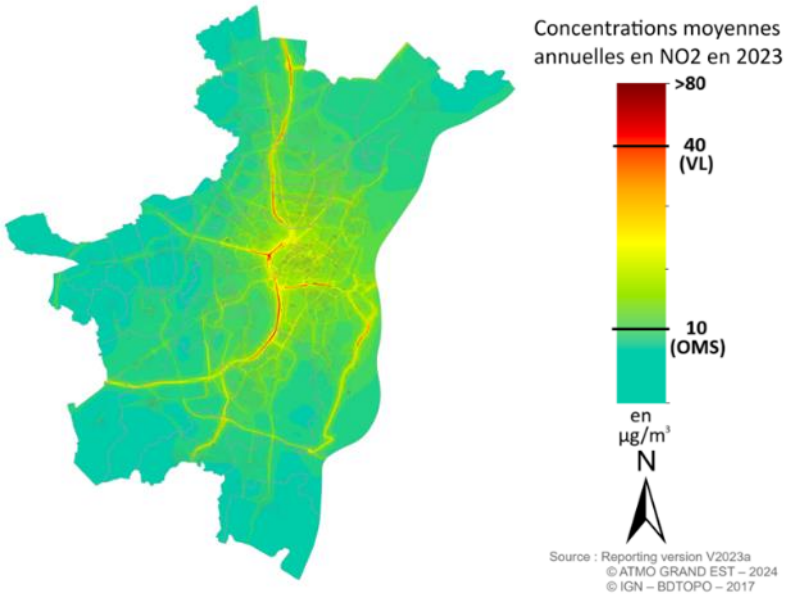

Population exposée à un dépassement des seuils

en moyenne annuelle

< 100 habitants

Population totale du territoire : 505 300 habitants

Répartition des concentrations sur le territoire et seuils de référence : NO_2

Réglementation actuelle

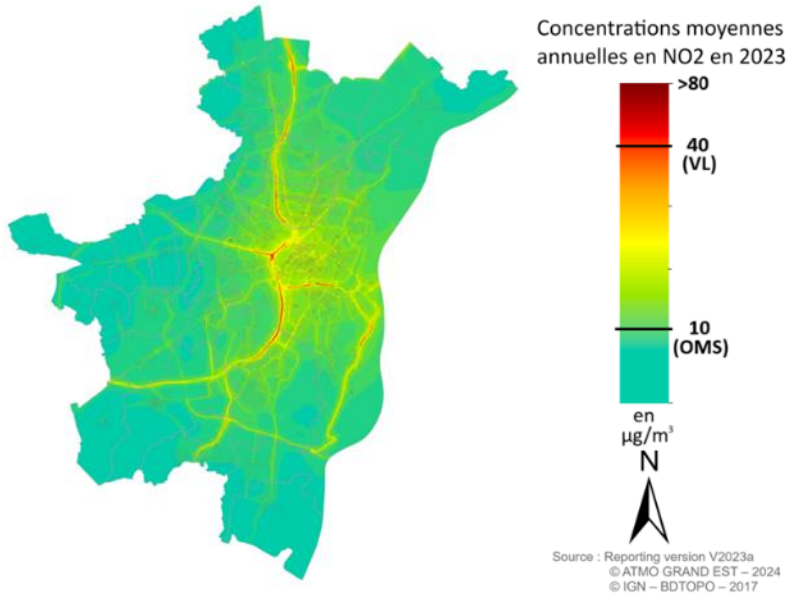

Réglementation 2030

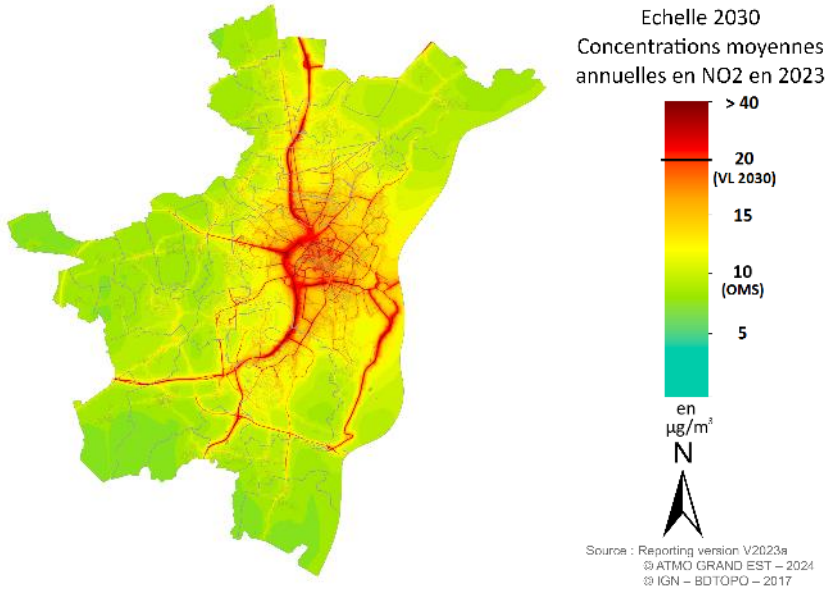

Population exposée à un dépassement des seuils

en moyenne annuelle

< 100 habitants

Environ 7 600 habitants

Population totale du territoire : 505 300 habitants

Répartition des concentrations sur le territoire et seuils de référence : NO_2

Réglementation actuelle

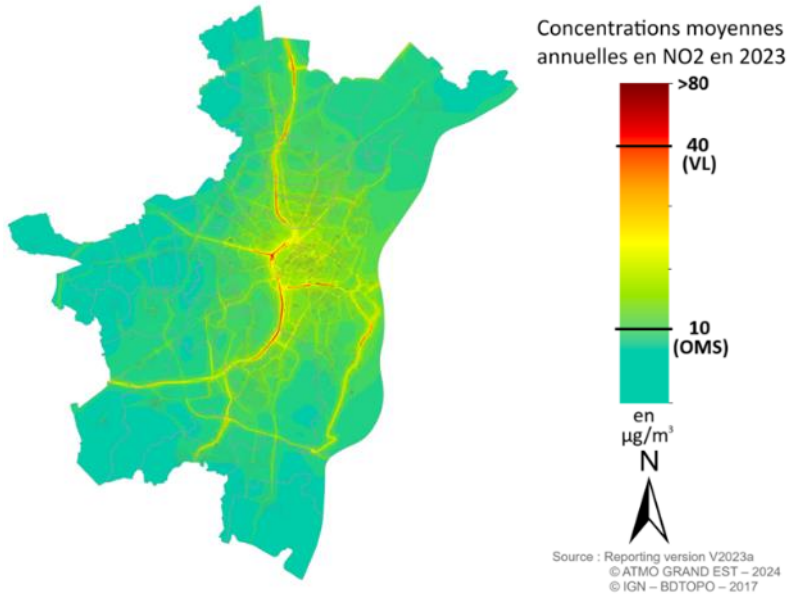

Réglementation 2030

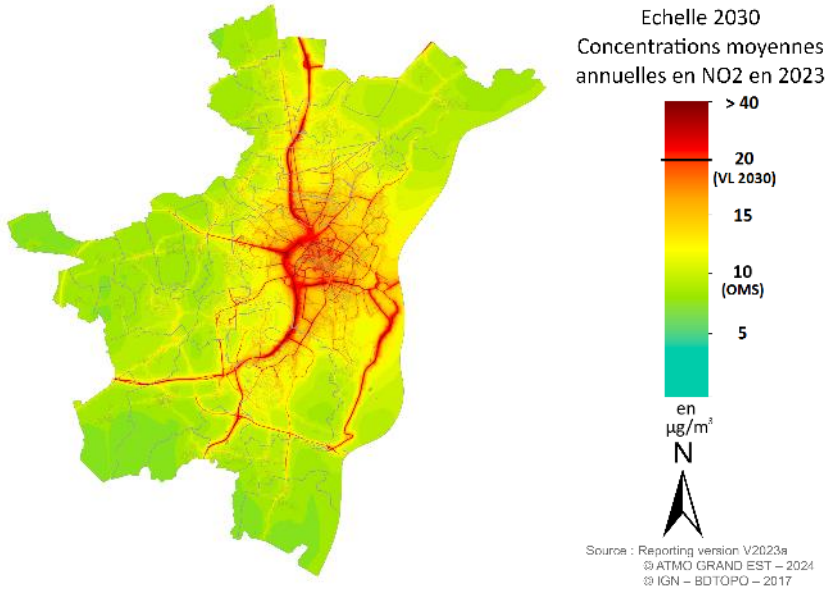

Recommandation OMS

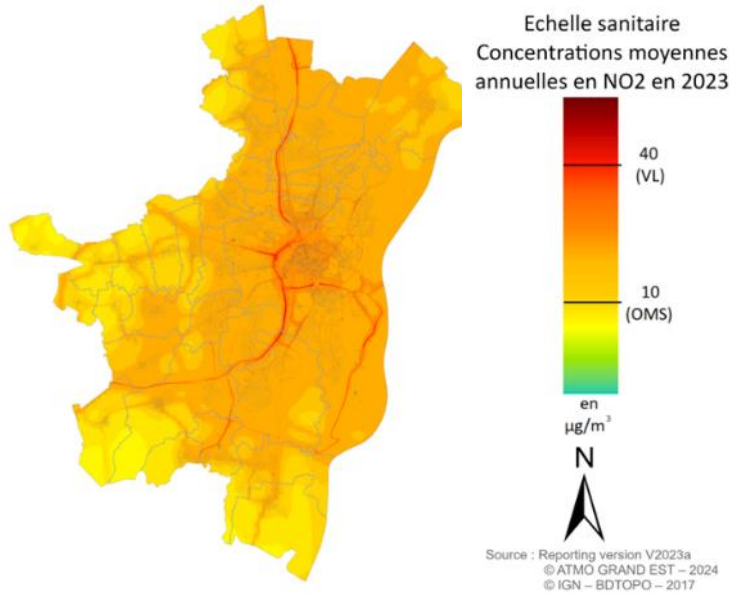

Population exposée à un dépassement des seuils

en moyenne annuelle	< 100 habitants	Environ 7 600 habitants	Environ 465 000 habitants

Population totale du territoire : 505 300 habitants

Ce que nous respirons :
Les concentrations de polluants : PM10

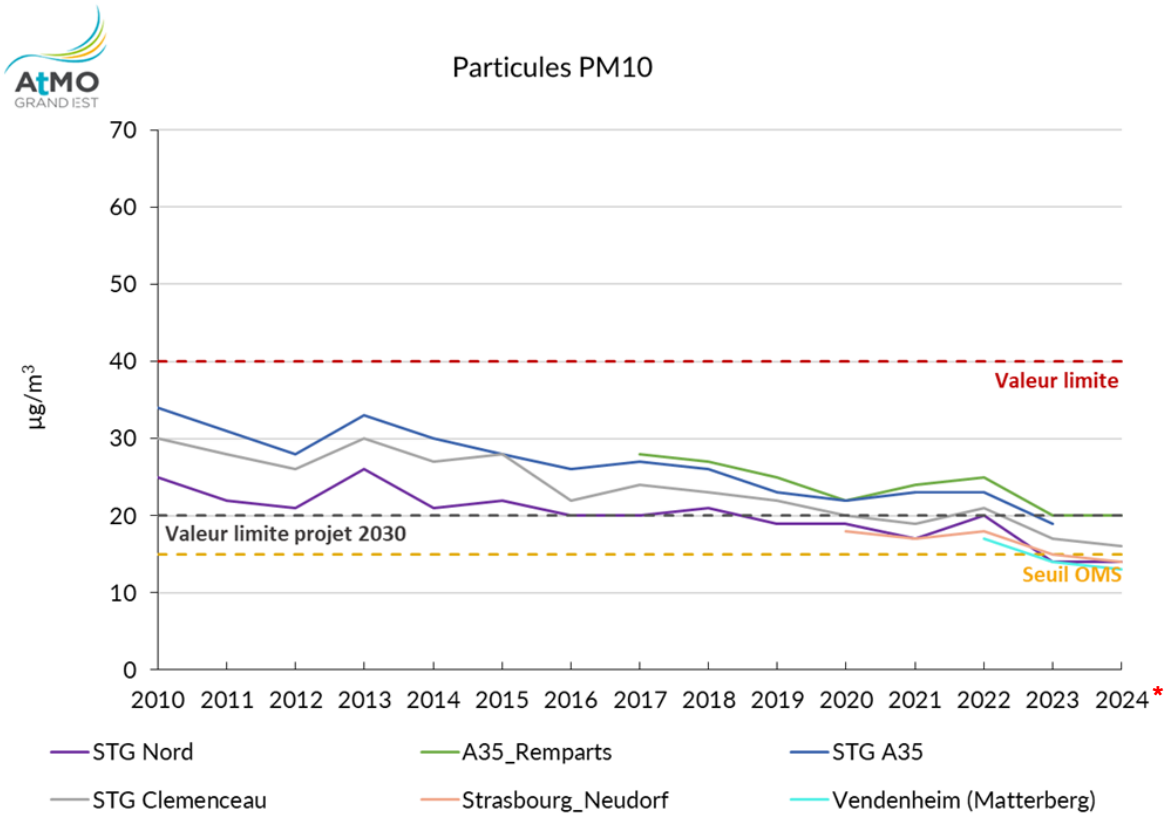

En 2023:

Les concentrations moyennes annuelles en PM10 sont en dessous de la valeur limite réglementaire.

Les plus élevées sont proches de la valeur limite réglementaire de 2030.

Les plus faibles sont de proches de la recommandation de l'OMS.

Population exposée à des dépassements:

Réglementation actuelle	0 hab
Réglementation de 2030	Env 100 hab
Recommandation OMS	119 000 hab

*** moyennes glissantes du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024**

Répartition des concentrations sur le territoire et seuils de référence : PM10

Réglementation actuelle

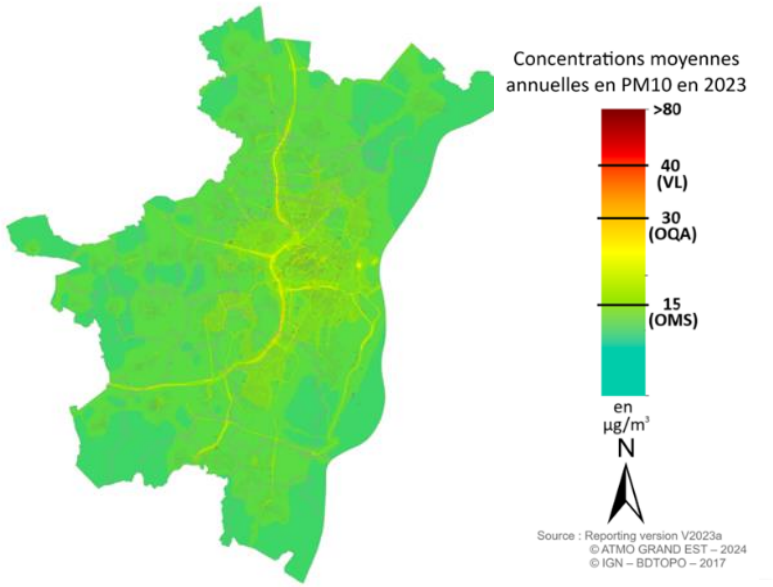

Population exposée à un dépassement des seuils en moyenne annuelle : 0 habitants

Réglementation 2030

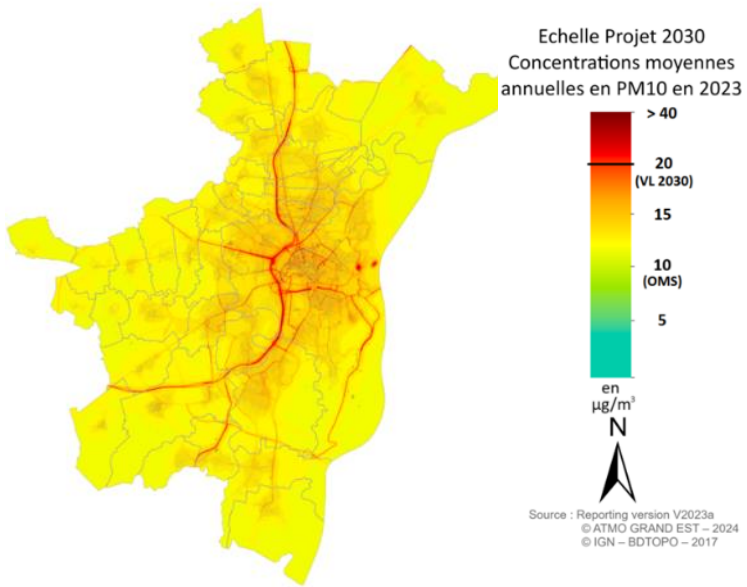

Environ 100 habitants

Recommandation OMS

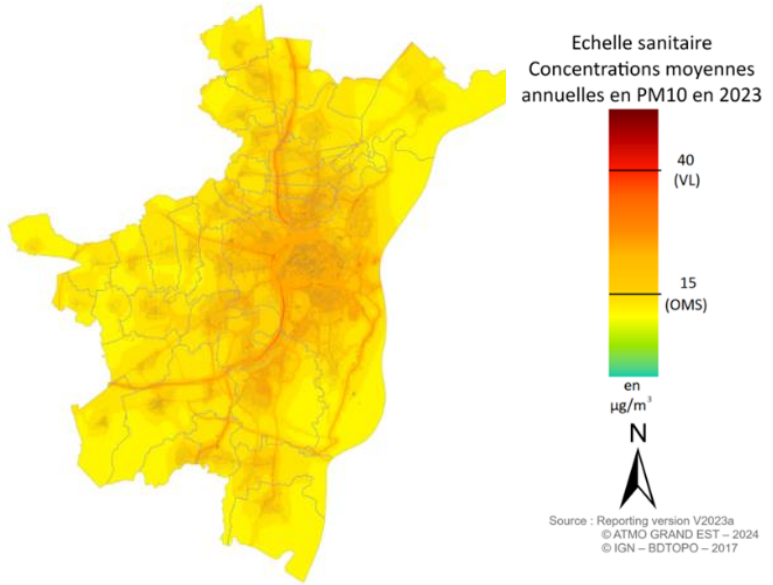

Environ 119 000 habitants

Population totale du territoire : 505 300 habitants

Ce que nous respirons:

Les concentrations de polluants: PM2.5

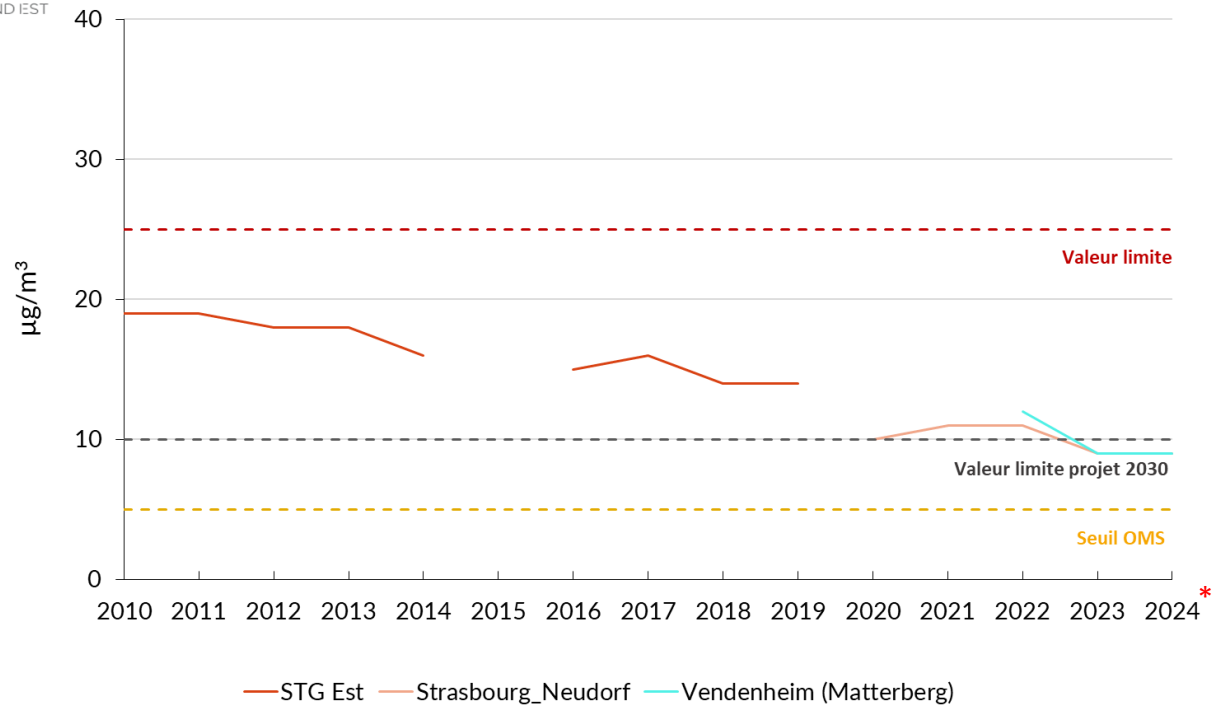

*** moyennes glissantes du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024**

En 2023 :

Les concentrations moyennes annuelles en PM2,5 sont en dessous de la valeur limite réglementaire.

Elles sont proches de la valeur limite réglementaire à partir de 2030.

Population exposée à des dépassements:

Réglementation actuelle	0 hab
Réglementation de 2030	Env 9500 hab
Recommandation OMS	505 300 hab

Réglementation actuelle	0 habitants
Réglementation de 2030	Env 9500 habitants
Recommandation OMS	Toute la population de l'EMS

Répartition des concentrations sur le territoire et seuils de référence : PM2,5

Réglementation actuelle

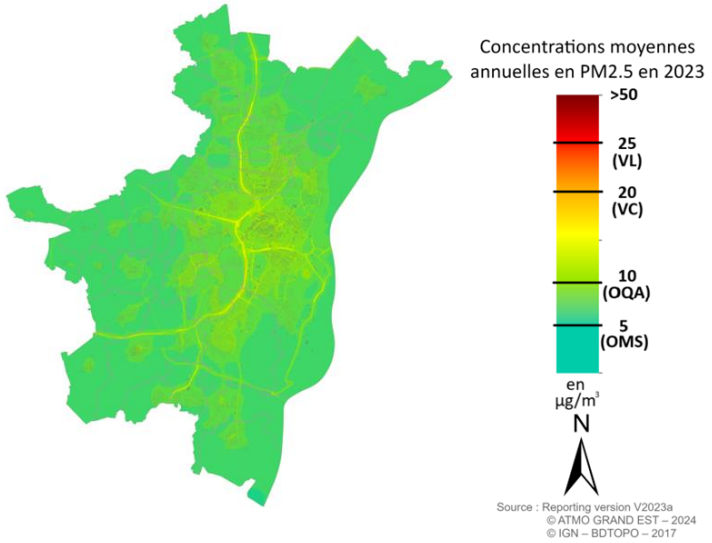

Réglementation 2030

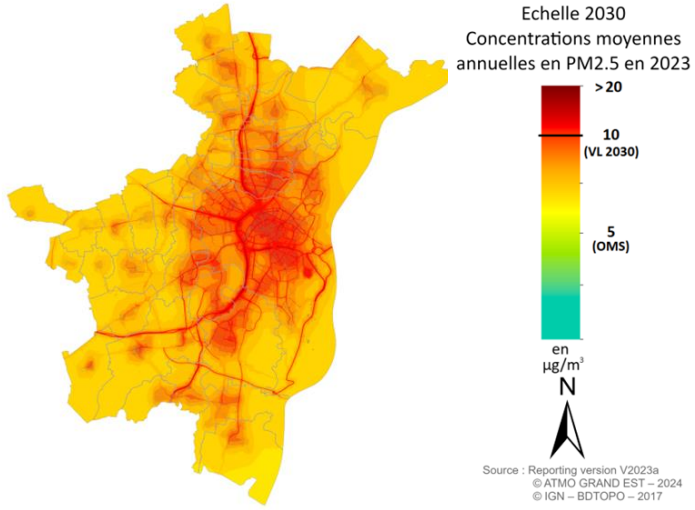

Recommandation OMS

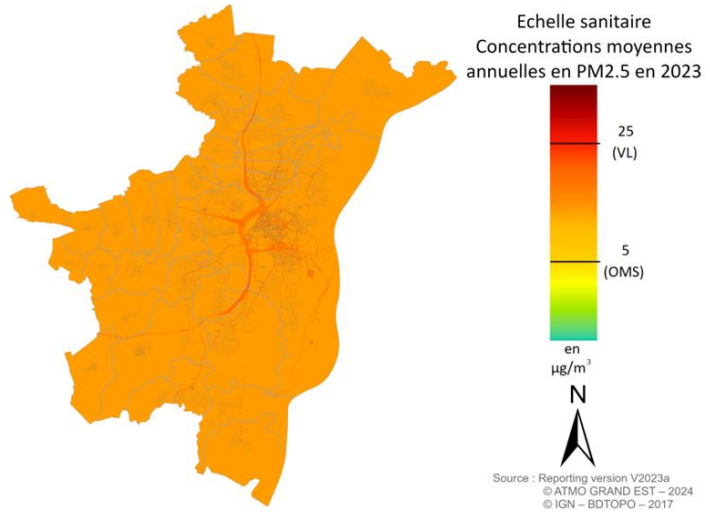

Population exposée à un dépassement des seuils en 2023

en moyenne annuelle	0 habitants	Environ 9 500 habitants	505 300 habitants

Population totale du territoire : 505 300 habitants

Ozone

Un polluant secondaire…

- Pas directement émis par les activités humaines
- Action du rayonnement solaire sur des polluants précurseurs émis par l'homme (oxydes d'azote et les composés organiques volatils)

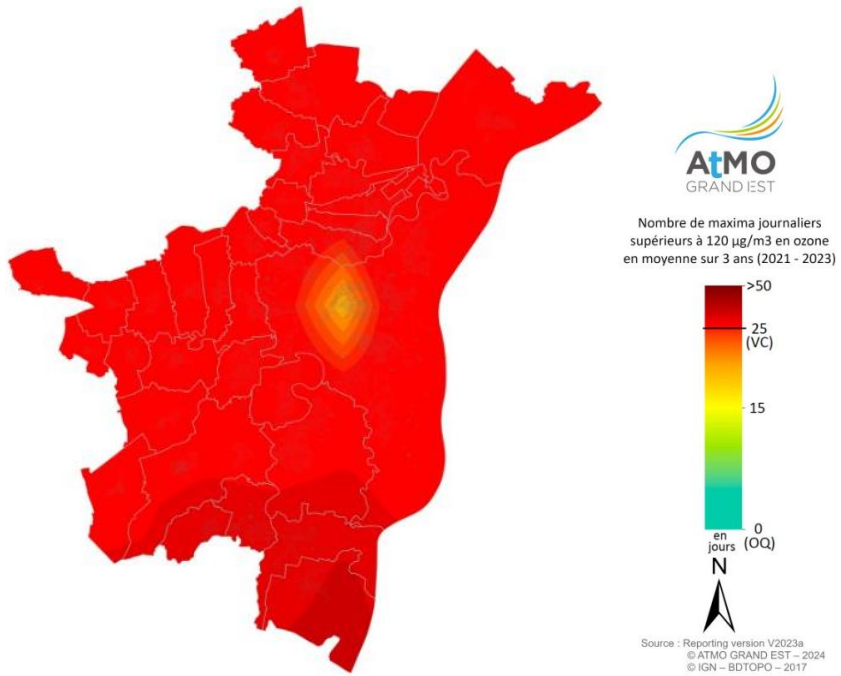

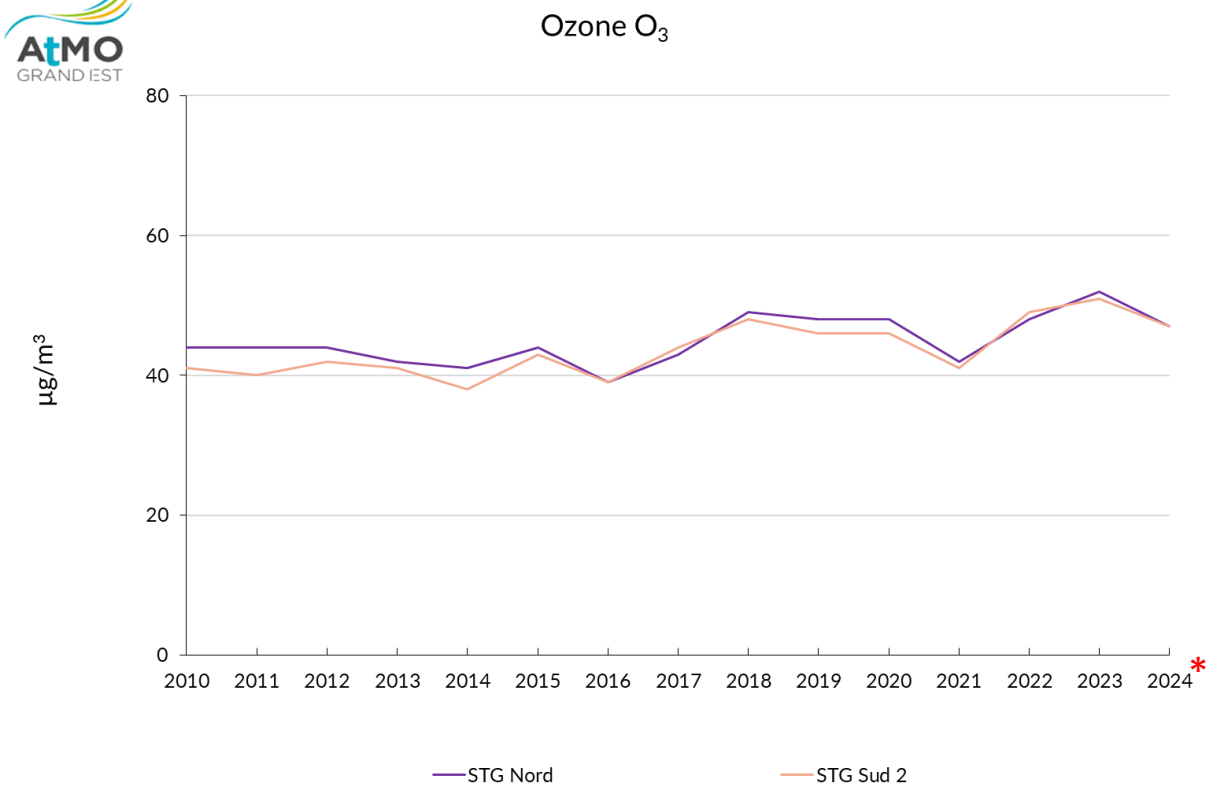

*** moyennes glissantes du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024**

Hausse des concentrations depuis 2010 résultants de 2 effets

- Diminution des émissions des précurseurs globalement favorables à une baisse des niveaux d'ozone
- Impact du réchauffement climatique favorable à la formation de l'ozone et à l'augmentation des niveaux de fond

Les indices de la qualité de l'air caractérisent le niveau de pollution de fond

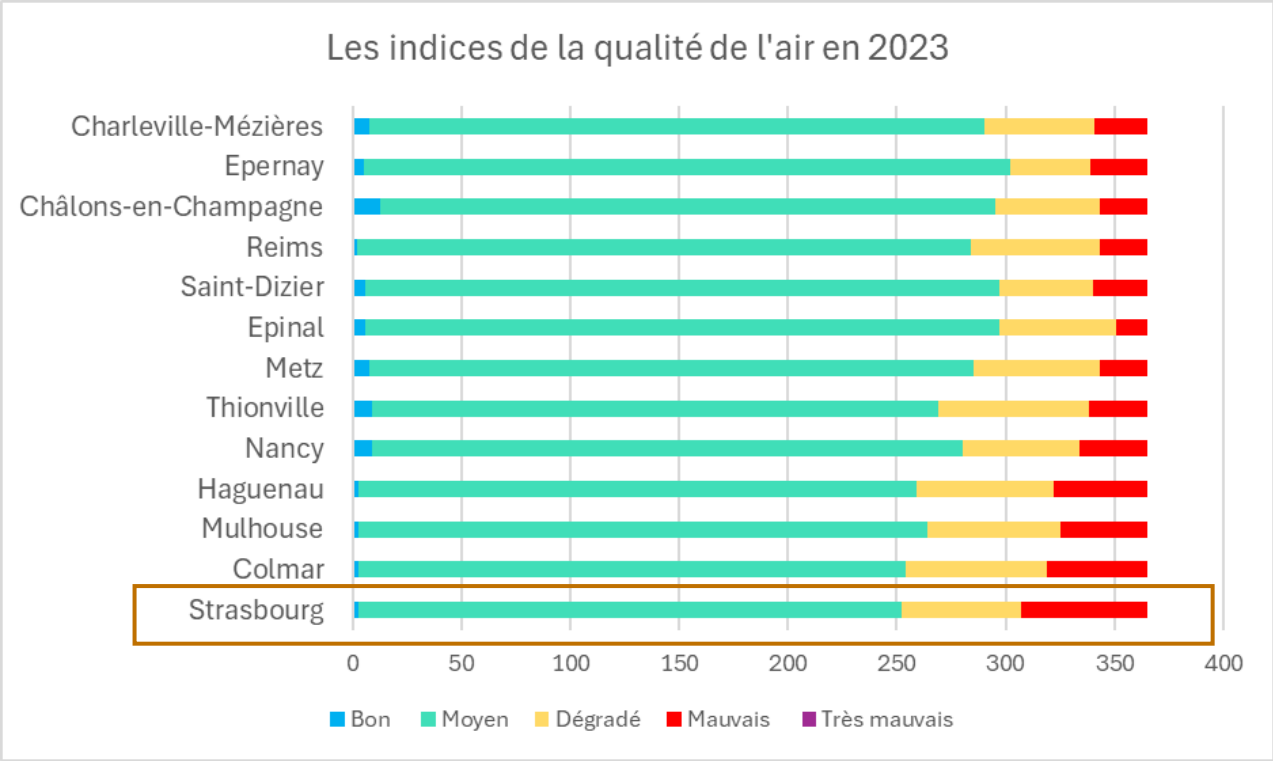

Dans le Bas-Rhin, l'indice de qualité de l'air a été moyen (à 60 %), dégradé (à 22 %) et mauvais (à 18 %) sur l'ensemble de l'année 2023.

A Strasbourg, les jours mauvais ou très mauvais sont dus aux particules (13 jours), à l'ozone (48 jours) et au NO_2 (2 jours).

Bilan des procédures sur le Bas Rhin

Année	Polluant	Nbre de PIR* par polluant	Nbre de PA* par polluant
2023	PM10	3	0
	Ozone	0	0
2022	PM10	1	0
	Ozone	3	3
2021	PM10	2	3
	Ozone	1	0
2020	PM10	2	5
	Ozone	2	1

air to go

Le compagnon indispensable pour anticiper la qualité de l'air au quotidien

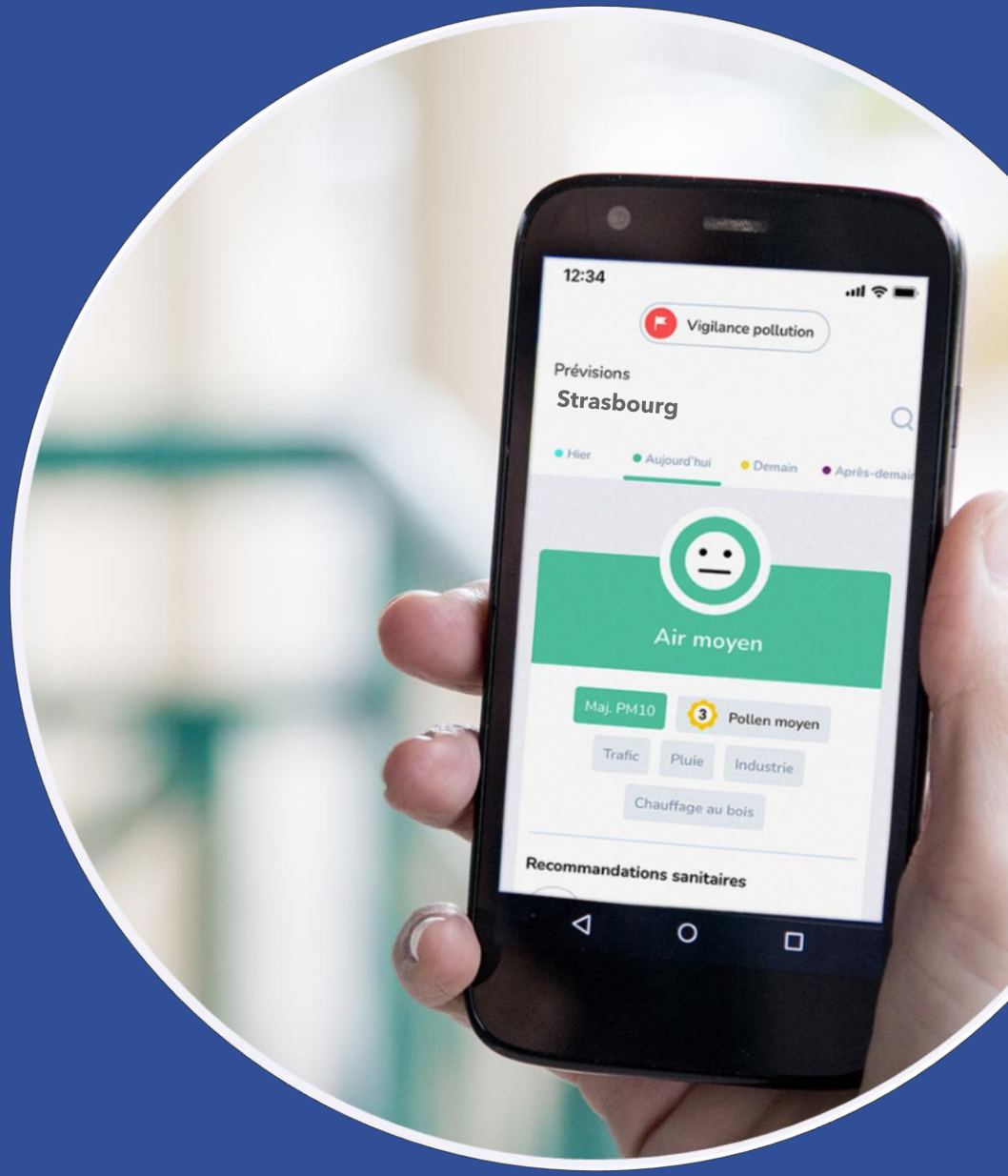

air to go

Une application mobile source d'information clair et qui va à l'essentiel

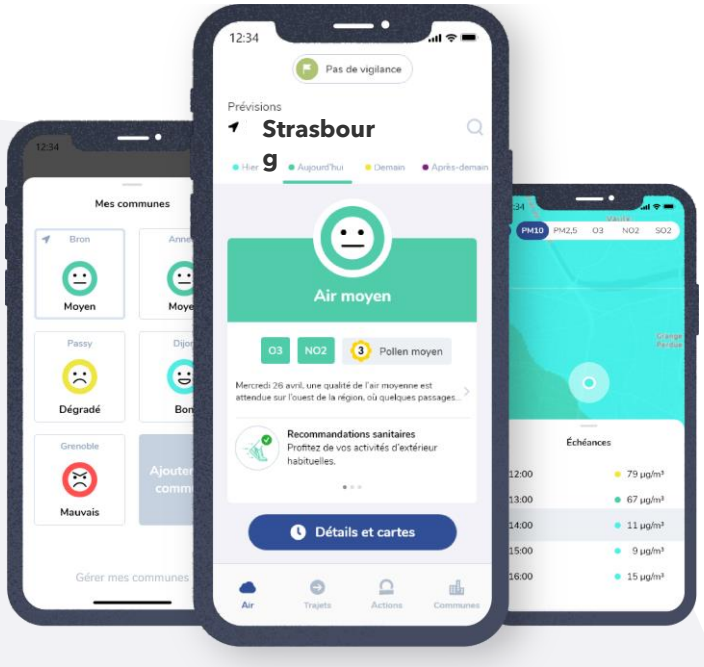

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Intègre toute la technologie d'ATMO Grand Est :

- **L'indice national de prévision** pour chaque commune, et les pollens
- **Les prévisions horaires à fine échelle** sur toute la région
- **Les cartes,** pour repérer les endroits les moins exposés
- **Les vigilances pollution pour être informé en cas de pic de pollution**
- **Les actions,** préfectorales en cas de vigilances, locales ou encore citoyennes

Conçu autour de 4 besoins utilisateurs

AtMO GRAND EST

air to go

Grand Public : pour planifier sa journée avec une vision claire et simple, de la qualité de l'air sur sa commune

- Indice ATMO communal
- Pollens
- Recommendations sanitaires

AtMO GRAND EST

air to go

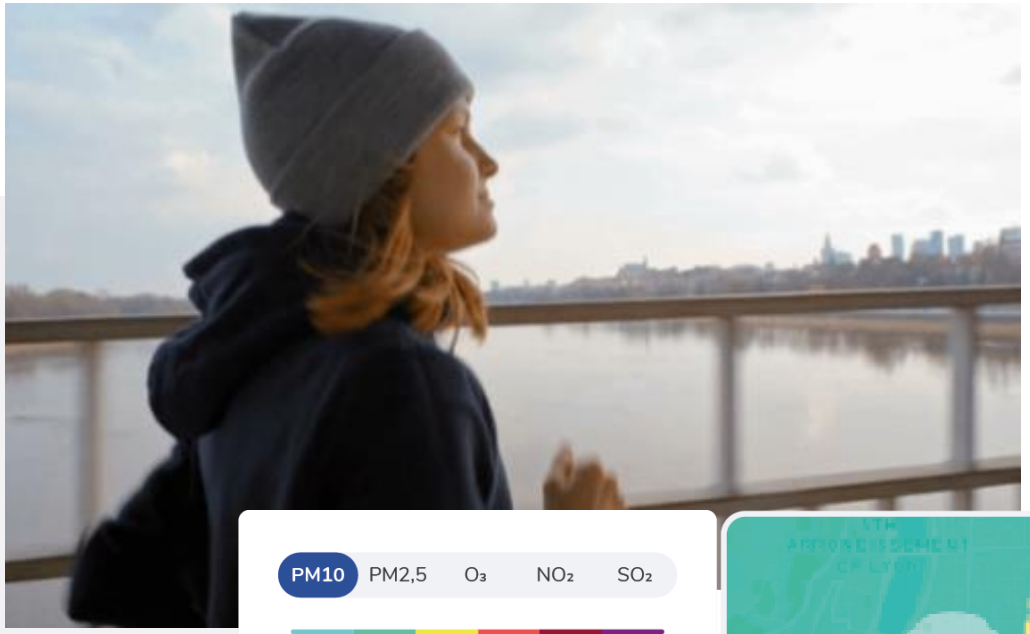

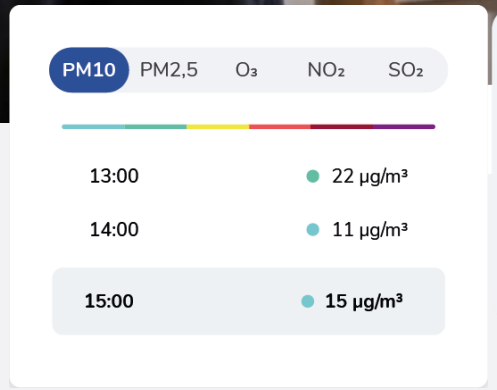

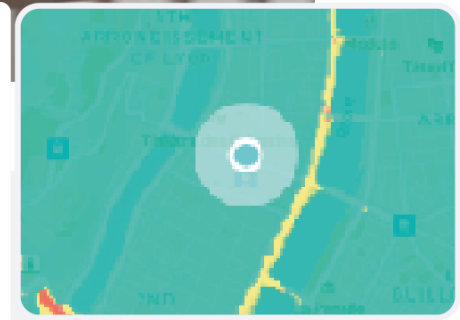

Sportifs : pour choisir le meilleur moment et l'endroit idéal pour faire ses activités extérieures

- Prévisions horaires, jusqu'à 48h
- Cartes fine echelle avec l'indice ICAIR h

An AtMO GRAND EST

air to go

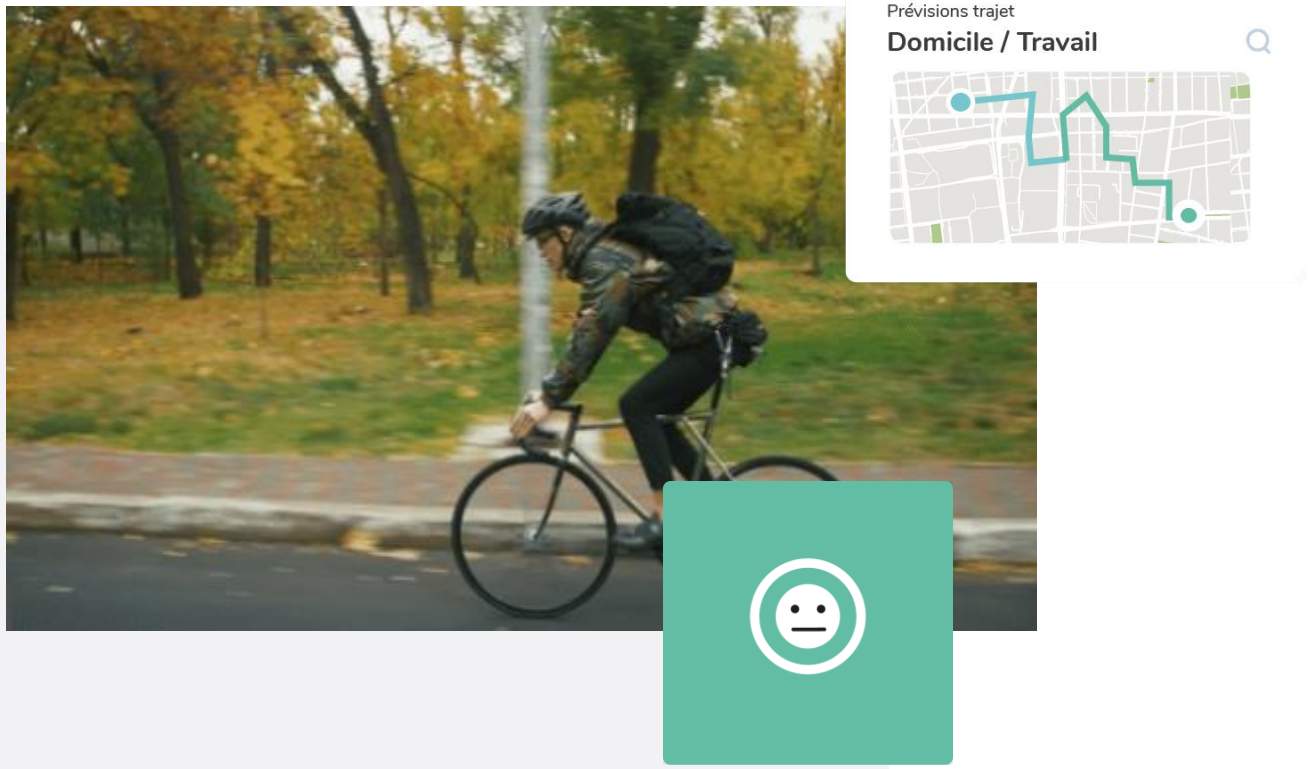

Ecomobilité : pour anticiper la qualité de l'air sur ses trajets quotidiens

- Trajets fournis par Géovélo
- Calcul d'exposition
- Echéance horaire
- Cartes à fines échelles grâce à l'indice ICAIR h

AtMO GRAND EST

air to go

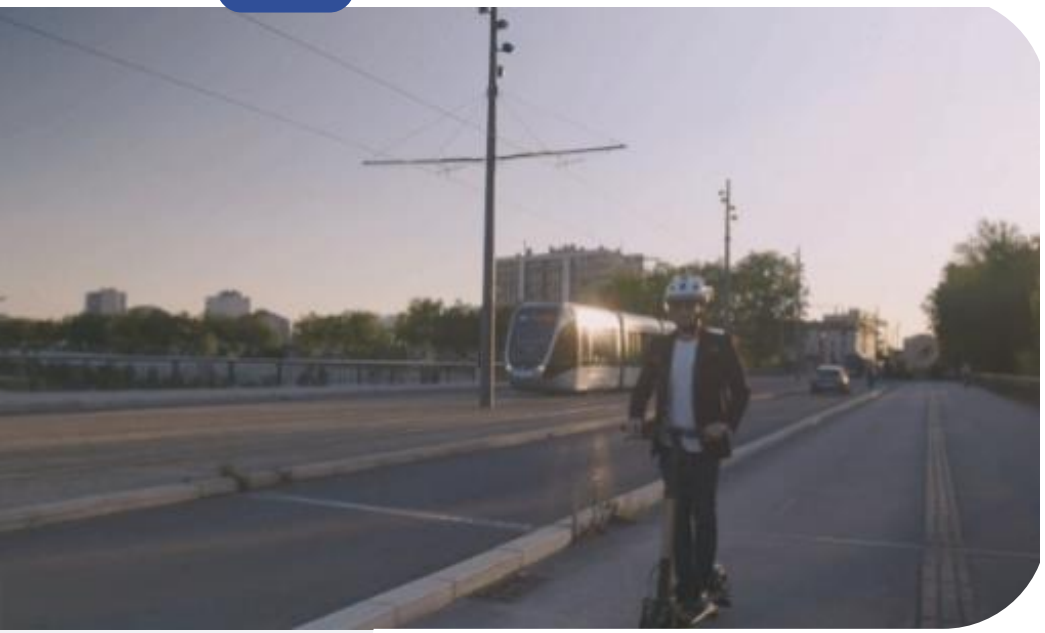

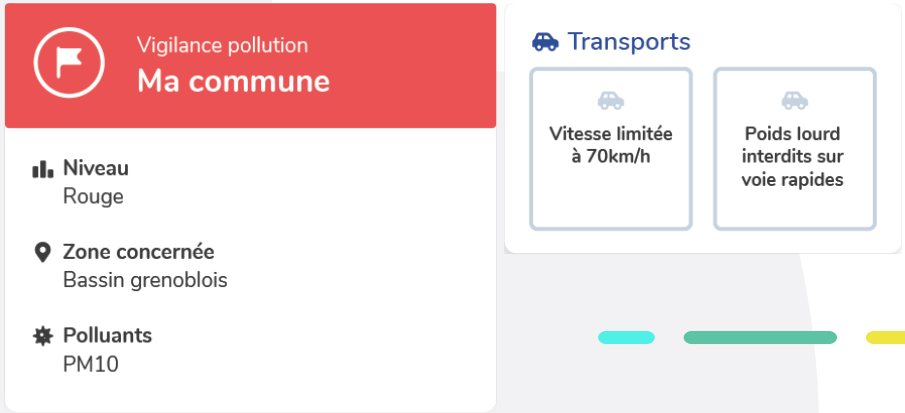

Personnes sensibles : Pour adapter son comportement en consultant les recommandations en vigueur, en cas de pollutions ou d'allergies aux pollens.

- Notifications
- Information détaillées
- Actions préfectorales
- Actions Air Attitude

air Attitude

AtMO GRAND EST

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Temps d’échanges

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

Contentieux et nouvelle directive européenne

DREAL GE

Actualités – Contentieux européens et nationaux

Contentieux européen NO2 :
Nouvelle mise en demeure de la Commission Européenne en février 2024 concernant les agglomérations de Paris, Lyon, Marseille et Strasbourg (sur la base des résultats de la qualité de l'air jusqu'à l'année 2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Strasbourg	47	48	42	34	34	43	36

Contentieux national : le Conseil d'État prépare une nouvelle décision / astreinte, attendue fin 2024

Nouvelle directive européenne : calendrier

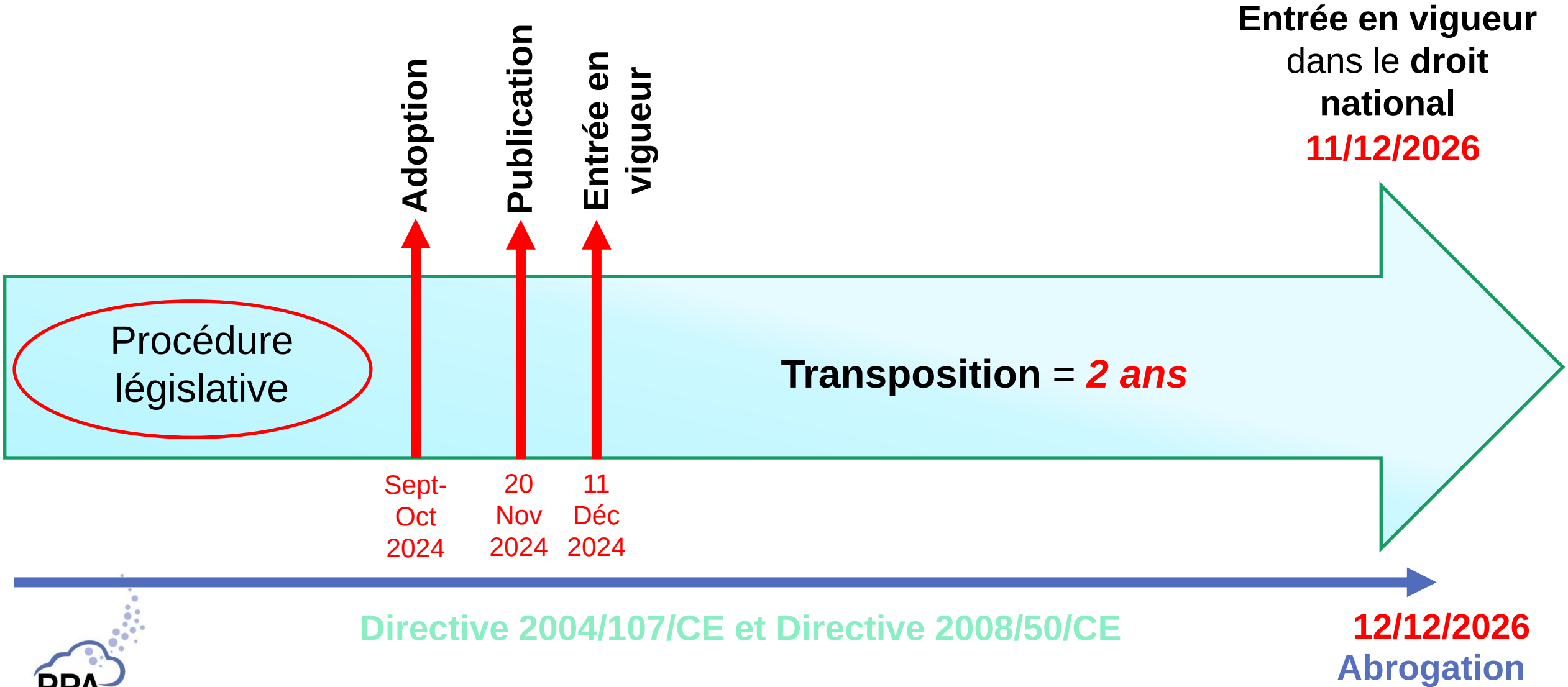

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Nouvelle directive européenne : principales dispositions

Polluant	Unité	Durée	Jalons intermédiaires OMS				Seuil référence OMS 2021	Nouveau seuil UE (2030)	Ancien seuil UE
			1	2	3	4			
NO_2	µg/m3	Annuelle	40	30	20		10	20	40
PM_{10}	µg/m3	Annuelle	70	50	30	20	15	20	40
$PM_{2,5}$	µg/m3	Annuelle	35	25	15	10	5	10	20

- **Fixe** les objectifs (niveau et calendrier) **en concentration** à atteindre sur le territoire, les seuils d'information et d'alerte, par polluant (NO2, PM10 par exemple)
- **Définit** les modalités d'évaluation de la qualité de l'air (dispositif de surveillance)
- **Définit** les actions à mettre en place en cas de risque de non-atteinte (avant 2030) ou en cas de non atteinte (passé 2030) des valeurs limites ou valeurs cibles pour un polluant (feuilles de route / plans qualité de l'air)
- **Impose** des obligations pour l'information du public sur la qualité de l'air (populations sensibles et groupes vulnérables)
- **Encadre** les modalités d'accès à la justice et de demandes d'indemnisation (notamment la possibilité de former un recours devant une instance juridictionnelle dans le droit national)

Temps d’échanges

Actualités

Fonds vert

DREAL GE et EMS

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Le fonds vert : mesure d'Accompagnement du déploiement des ZFE-m

A travers la mesure Accompagnement du déploiement des ZFE, le Fonds Vert fait de l'amélioration du cadre de vie un pilier de la transition écologique.

Au niveau national :

ACCOMPAGNEMENT DU DÉPLOIEMENT DE ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS

Résultat 2023 : déploiement de 29 zones à faibles émissions actuelles ou à venir appuyé par le fonds vert, soit 2/3 des territoires concernés (guichets d'accompagnement des usagers, offres de service de mobilité, signalisation ZFE, aménagements de pôles d'échanges multimodaux...).

Dans le Bas-Rhin :

	2023	2024
Nombre de projets validés	27	7
Nombre de porteurs ayant bénéficié d'une subvention	5	2
Montant total validé	12,4 M€	2,16 M€
Taux moyen accordé	36 %	15,7 %

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Strasbourg.eu
eurométropole

Comité Local de l'Air de l'agglomération strasbourgeoise 4 décembre 2024

Projets du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Mundolsheim

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

Périmètre d'étude PEM Mundolsheim

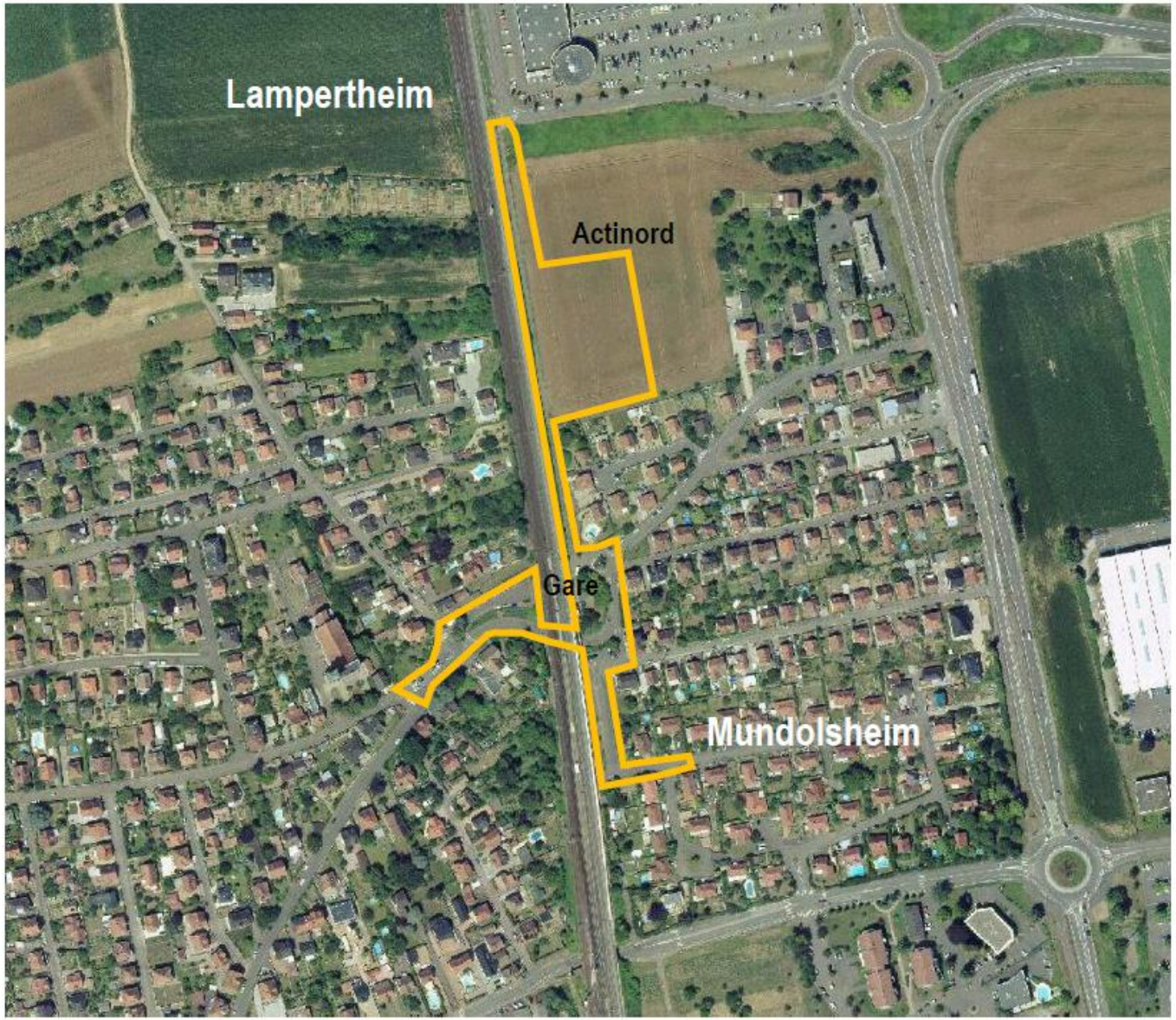

Le périmètre projet dans son contexte

Le projet se situe sur deux communes : le secteur gare à **Mundolsheim** et la parcelle agricole à **Lampertheim**.

Il est aussi en interface directe avec le projet de modernisation de la Zone Commerciale Nord. Une partie de l'emprise est incluse dans le périmètre de la ZA, dénommée Actinord.

La Zone Commerciale Nord

Gare de Mundolsheim: offre et fréquentation

Saut d'offre ferroviaire à la gare de Mundolsheim depuis la mise en place du REME

	2022	2024	2022	2024	2022	2024
	Du lundi au vendredi		Samedi		Dimanche	
Eurométropole						
Mundolsheim	49	62	20	40	15	28
Vendenheim	56	118	31	73	18	60
Graffenstaden	22	52	13	34	2	27
Geispolsheim	40	63	14	35	7	28
Fegersheim-Lipsheim	48	63	14	35	7	28
Strasbourg-Roethig	41	62	12	33	13	30
Lingolsheim	41	62	23	33	28	30
Entzheim-Gare	121	139	61	93	31	73
Bischheim	30	34	8	8	4	4
Hoenheim-Gare	30	34	14	14	10	10
La Wantzenau	27	29	14	14	10	10
Krimmeri-Meinau	51	54	30	30	30	30

Nombre de voyageurs à la gare de Mundolsheim au fil des années (source open data SNCF)

	Nom de la gare	Code UIC	Code postal	Segmentation DRG	Total Voyageurs 2023	Total Voyageurs + Non voyageu...	Total Voyageurs 2022	Total Voyageurs + Non voyageu...	Total Voyageurs 2021
1	Mundolsheim	87212100	67450	C	82 235	82 235	67 611	67 611	53 029

Objectifs d'aménagement

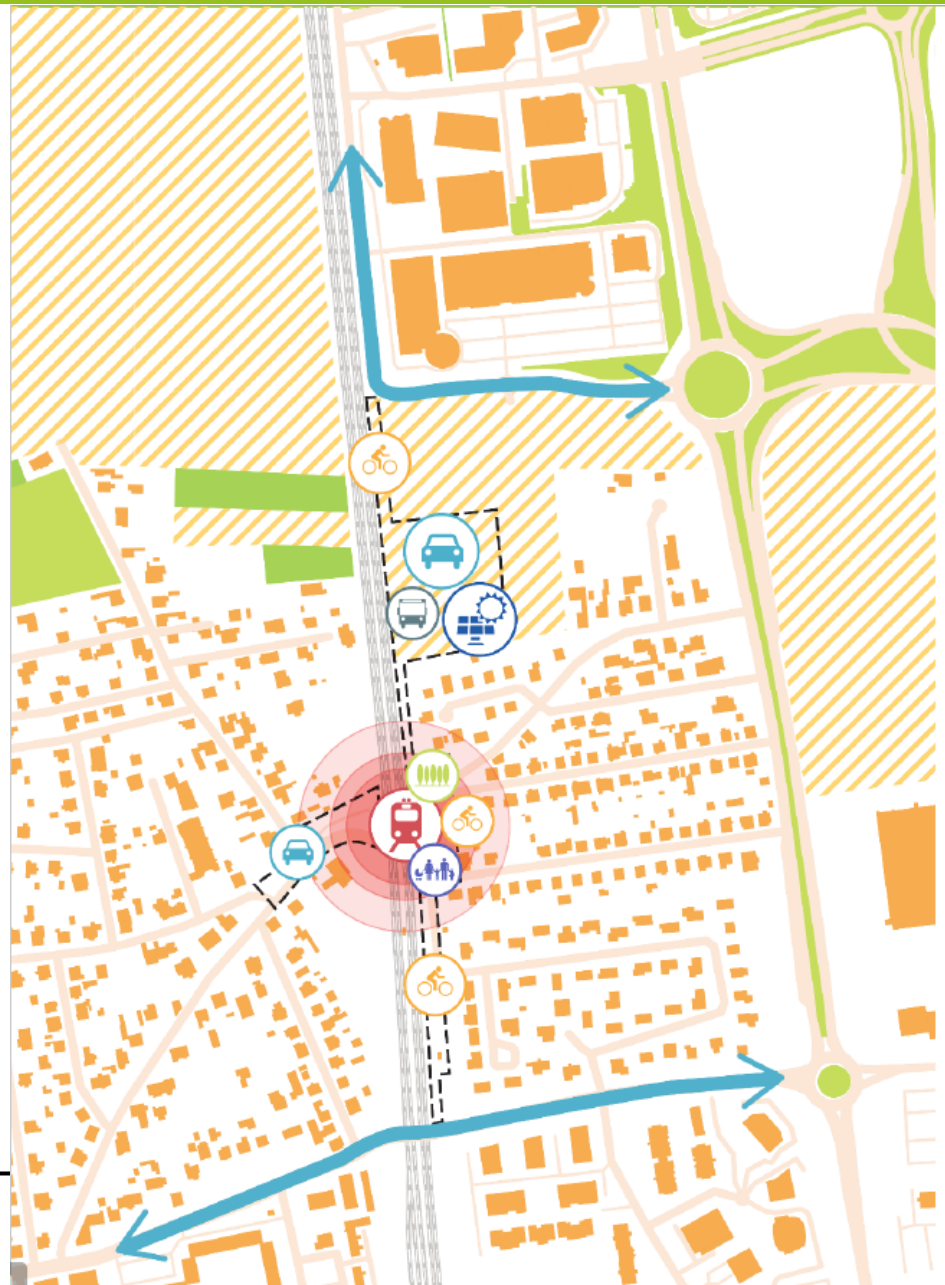

S'appuyer sur les axes de circulation existants mais limiter la circulation des VL à proximité du parvis de la gare

Créer des parkings dédiés sur le périmètre du PEM avec une offre variées de services (autopartage, borne de recharge, places PMR…)

Permettre aux bus de se rapprocher le plus possible de la gare (création d'un quai bus et d'un espace d'attente sur l'emprise du parking)

Favoriser la création d'énergie verte et créer des zones d'ombre sur le parking du PEM

Créer de nouvelles liaisons cyclables et faciliter l'accès aux quais de la gare (création de parkings vélos à proximité du parvis, borne de recharge vélo, vélo cargo…)

Permettre l'attente et le repos aux abords de la gare, avec des équipements dédiés (banquettes, éclairage…)

Créer de nouvelles continuités végétales, accompagner le parcours des usagers sur l'ensemble du périmètre du projet et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

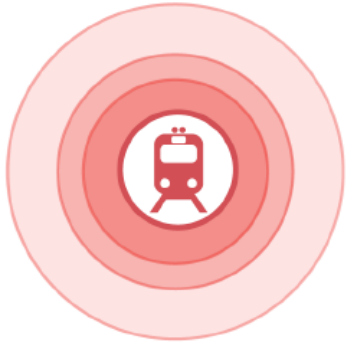

Deux grands facteurs agissent sur l'attractivité d'une gare : l'offre ferroviaire proposée et l'accès à celle-ci. Une gare doit proposer un niveau d'offre pertinent et être pratique.
Elle doit donner envie d'être utilisée.

Plan d'aménagement

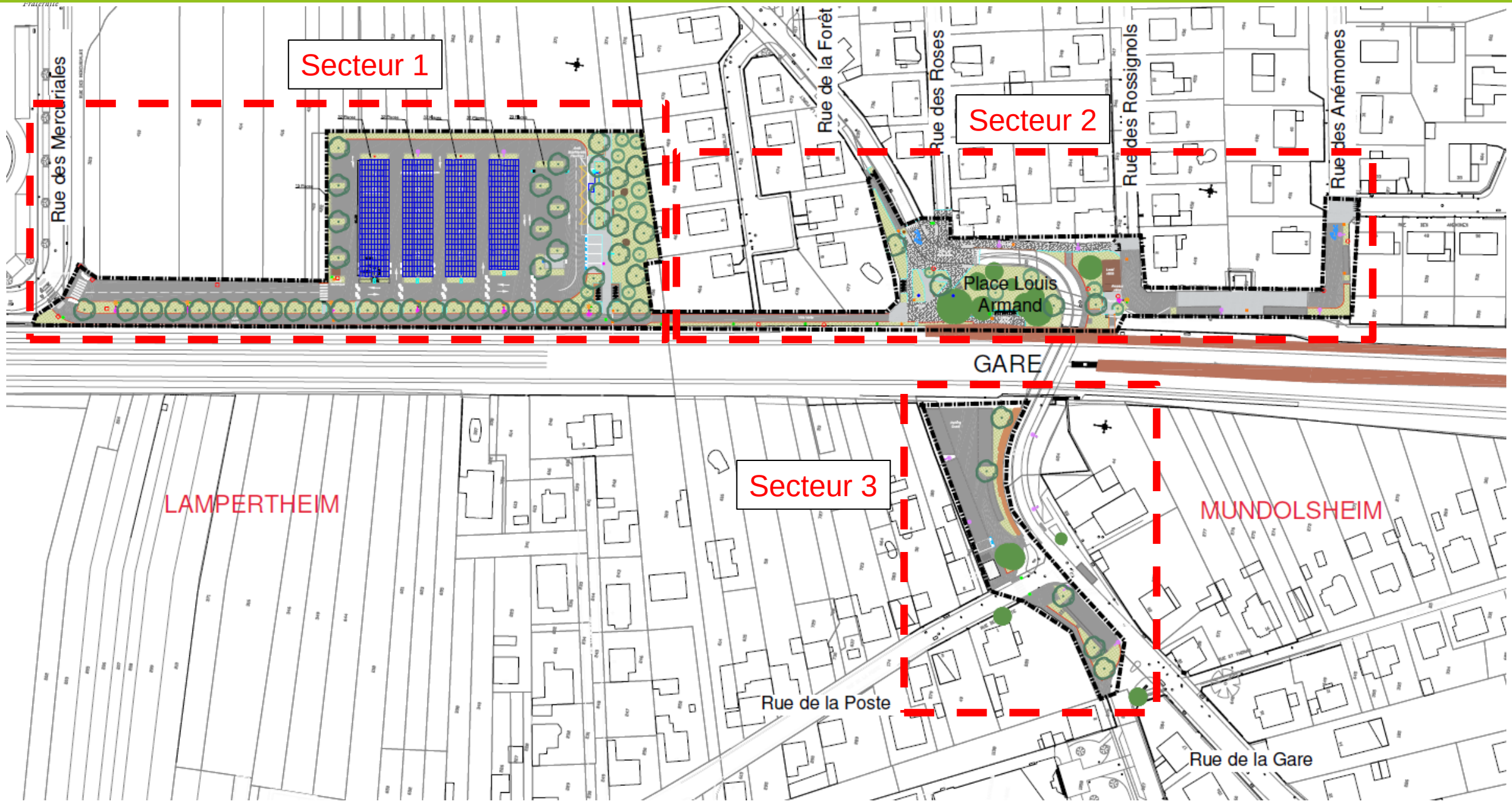

Plan d'aménagement secteur 1

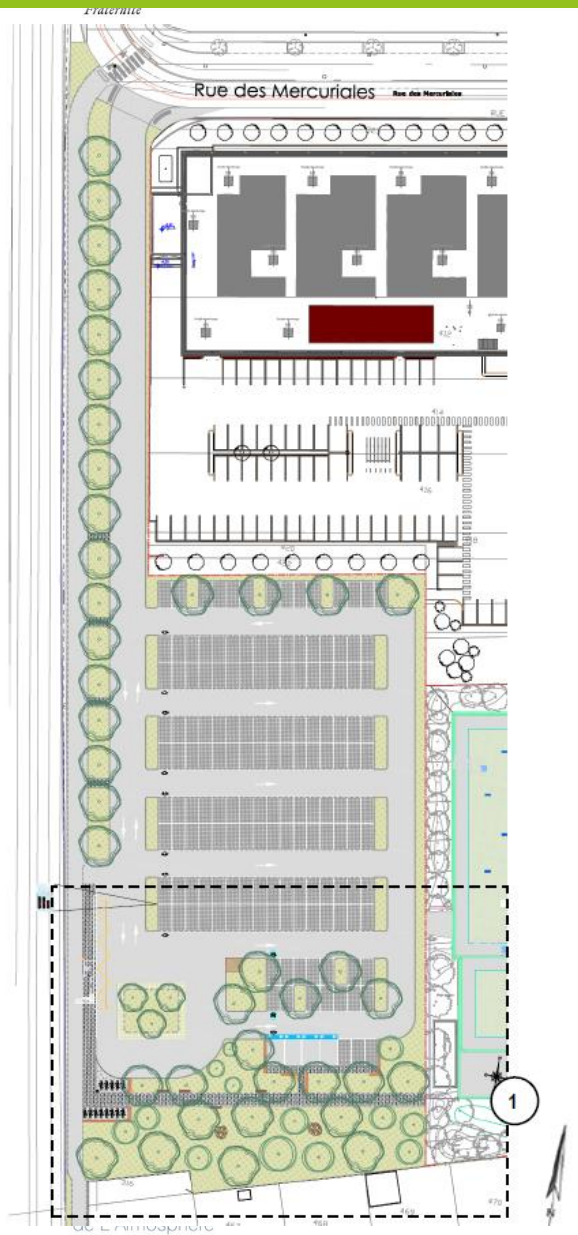

Éléments	Nombre
Stationnement VL	163
dont place PMR	4
dont IRVE	8
dont autopartage	2
Arbres	56
Arceaux à vélo	13
Bancs	4

➢ LES OMBRIÈRES

PUISSANCE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : ≤ 250 kWc

- L'installation sera composée d'une structure en acier fixe « ombrière » équipée de panneaux photovoltaïques inclinée à 10° vers le sud.
- L'électricité produite sera ensuite totalement injectée « revente totale » dans le réseau électrique.

Puissance crête installée	250 kWc
Surface du terrain implantation	0,68 ha
Surface Panneaux Photovoltaïques	1 314 m²
Productible annuelle estimée	264 MWh/an
Consommation équivalent par personne par an (1)	118 personnes / an (soit 52 foyers) [1]
Revenu moyen annuel	34 821 €
Retour sur investissement	19 ans

[1] Sur une base de 2223 kWh de consommation moyenne par personne et par an en 2020 – source RTE

Panneaux photovoltaïques bifaciale 380W

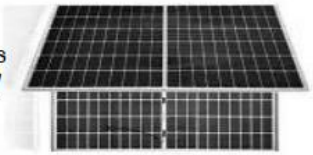

IRVE : SINGLE WALLBOX

Plan d'aménagement secteur 2

LA VOIE VERTE

- Voie verte d'une largeur de 3 m et bande végétalisée d'une largeur de 1 m permettant **l'infiltration des eaux pluviales** et l'implantation des mâts d'éclairage public
- Ajout d'un **panneau d'information** des horaires de train au droit du parking
- Ajout d'une billettique côté Est
- Durée des trajets (parking → quais SNCF) :
- **En direction de Haguenau : environ 2' (150 m)**
- **En direction de Strasbourg : environ 3'30 (250 m)**

LE PARVIS DE LA GARE

- Un parvis **agrandi** au profit des modes doux
- Création d'une **zone de rencontre** avec **plateau** pour abaisser la vitesse de circulation des véhicules
- Reprise de la chaussée et **suppression du giratoire**
- Un large parvis composé d'espaces verts et de mobiliers
- Parking au Sud transformé et aménagé **pour les modes doux** (local vélo, vélo cargo, arceaux…) et création d'une zone d'attente.
- **Reprise totale des escaliers** menant aux quais

Éléments	Nombre
Arbres supplémentaires	9
Local vélo	36 places
Arceaux à vélo	27
Emplacement vélo cargo	2
Bancs	3

Plan d'aménagement secteur 3

➢ LE PARKING OUEST

- **Désimperméabilisation** des places de stationnement (revêtement en pavés joints larges) avec d'un côté, 370m², et de l'autre, 230m²
- Suppression du talus et mise en place de **gabions** pour permettre l'insertion du lézard des murailles et l'élargissement du parking
- Mise en **conformité** des cheminements et traversées piétonnes
- Réaménagement du petit parking et **mise en sécurité** des piétons avec la création d'un trottoir derrière un espace végétalisé

Planning des études et travaux

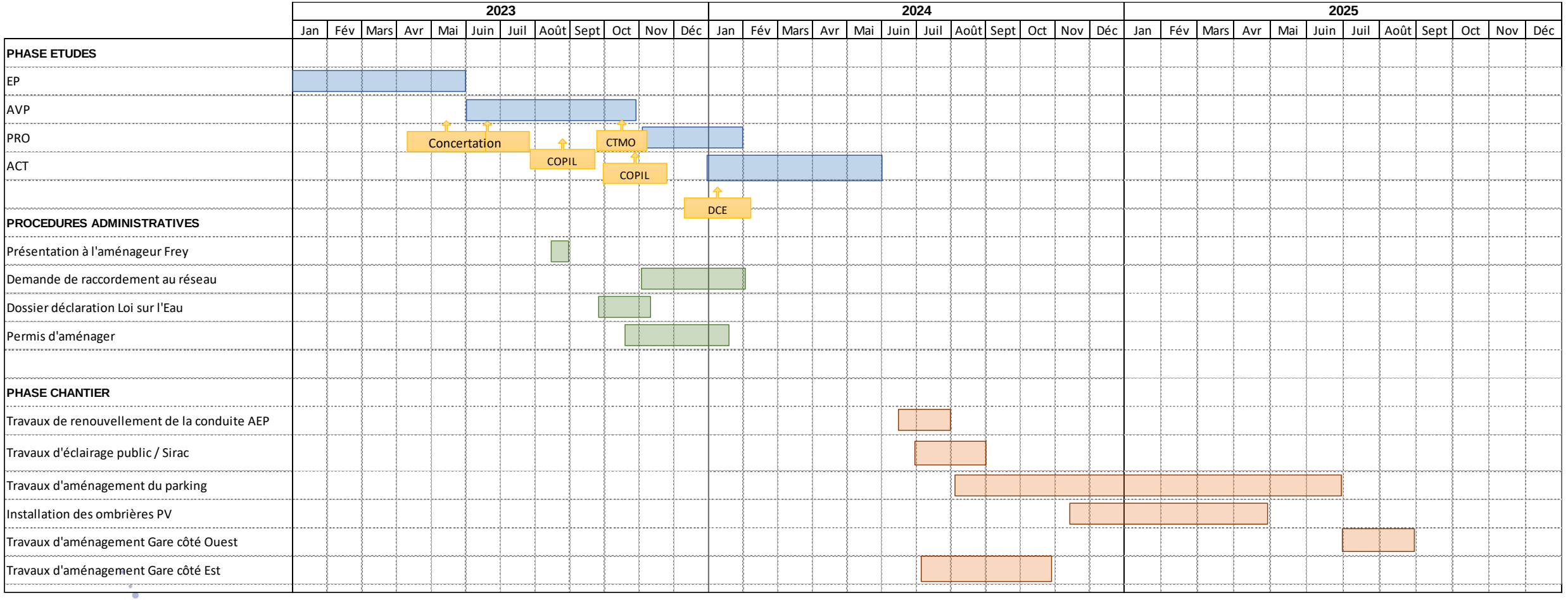

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

Clef de financement du projet

	Budget opération PEM de Mundolsheim HT					
Composante	Montant € HT	Subvention 4ème AAP (montant forfaitaire)	Subvention Fonds Vert (montant forfaitaire)	Subvention Agence de l'eau Rhin-Meuse (60% des travaux subventionnables)	Participation Région Grand Est 50% Etudes de faisabilité + 40% Etudes post-faisabilité/Travaux (hors ombrières photovoltaïques)	Autofinancement Eurométropole de Strasbourg
Etudes de faisabilité	23 375 €	_	_	_	11 688 €	11 688 €
Acquisition foncière	159 890 €	_	_	_	_	159 890 €
Travaux hors ombrières photovoltaïques	1 659 470 €	250 000 €	330 000 €	33 000 €	663 788 €	1 457 682 €
Ombrières photovoltaïques	1 075 000 €			_	_	
Maîtrise d'ouvre	79 167 €	_	_	_	31 667 €	47 500 €
Total opération	**2 996 902 €**	**250 000 €**	**330 000 €**	**33 000 €**	**707 142 €**	**1 676 760 €**
Clé de répartition %	**100%**	**8,34%**	**11,01%**	**1,10%**	**23,60%**	**55,95%**

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Temps d’échanges

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Approbation du 3e PPA de l'agglomération strasbourgeoise et de son volet « Chauffage domestique au bois performant »

DREAL GE

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Retour sur le processus réglementaire et de consultation du PPA

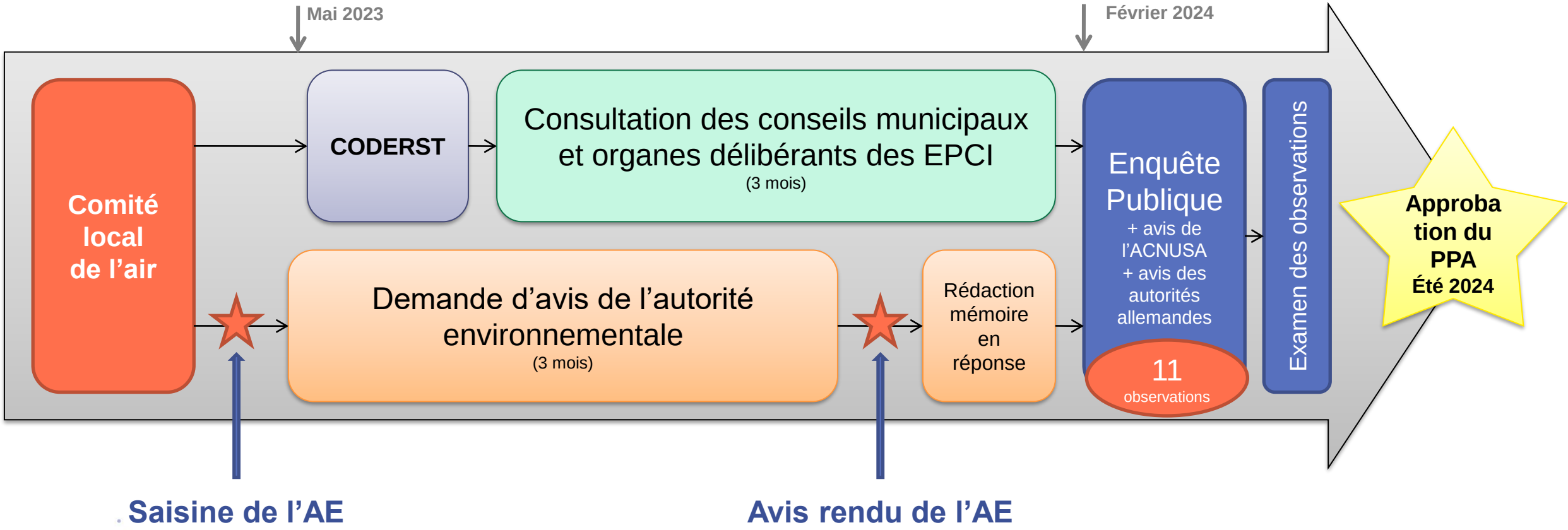

Dossier complet du PPA approuvé disponible ici

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Le plan d'actions du PPA

7 axes de travail, déclinés en 18 actions cadres et 49 mesures

AXE 1- Aménager et équiper le territoire pour une réduction des déplacements motorisés et des mobilités motorisées à faibles émissions

1.1. Réduire et mutualiser les déplacements

1.2. Favoriser la mobilité active

1.3. Mise en place d'une politique faible émission sur le territoire : renouvellement du parc, mesures multimodales et réaménagement de l'espace public

1.4. Renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité TC-vélo

1.5. Evaluation des effets des politiques de mobilité

AXE 2- Organiser la sobriété et l'efficacité du transport et de la distribution de marchandises vers, sur et depuis l'agglomération

2.1. Transformer la logistique et la livraison pour réduire les flux dans les milieux urbains et péri-urbains

2.2. Décarboner les transports longue distance pour valoriser les reports modaux et les entreprises engagées en ce sens

AXE 3- Mettre en œuvre une politique de transition énergétique cohérente avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air

3.1. Faire de la politique d'amélioration de la performance des bâtiments un levier d'amélioration de la qualité de l'air

3.2. Réguler l'usage des équipements de combustion de la biomasse pour en réduire l'impact polluant

AXE 4- Réglementer et accompagner les activités industrielles et artisanales pour une réduction des émissions de polluants

4.1. Augmenter les exigences sur la performance des processus industriels

4.2. Renforcer le contrôle des installations industrielles

AXE 5- Réduire les concentrations en polluants dans les zones où les populations exposées sont les plus denses

5.1. Végétaliser les zones urbaines exposées à des fortes concentrations en particules

5.2. Agir lors des épisodes pollués pour protéger la santé des populations

5.3. Mieux intégrer les enjeux d'amélioration de la qualité de l'air dans l'aménagement

AXE 6 - Soutenir et accompagner l'orientation des exploitations agricoles vers des pratiques réduisant les émissions de polluants

6.1. Accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs pratiques

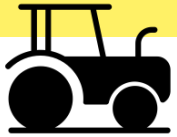

AXE 7- Animer la mise en œuvre d'une politique inclusive d'amélioration de la qualité de l'air

7.1. Développer la connaissance et poursuivre la sensibilisation sur les enjeux de qualité de l'air

7.2. Sensibiliser, former et accompagner les professionnels des secteurs émetteurs de polluants atmosphériques dans leurs objectifs de réduction

7.3. Communiquer, impliquer le grand public dans l'initiative pour l'amélioration de la qualité de l'air

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Le plan d'actions du PPA

Quelques exemples :

1.3.1 Mettre en œuvre une zone à faibles émissions mobilités

1.4.1 Mettre en œuvre le Réseau Express Métropolitain Européen

3.2 Plan chauffage domestique au bois

4.1 Imposer à toute nouvelle unité de combustion (biomasse) d'une puissance de 20 à 50 MW des performances d'émissions correspondant à l'état de la technique

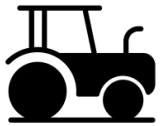

6.1.4 Mettre en place un observatoire des pratiques agricoles permettant la réduction des émissions d'ammoniac et leurs impacts sur l'économie des exploitations

Volet 7 relatif à la communication et sensibilisation

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Focus sur le plan bois

Action-cadre 3.2 du PPA : plan d'actions pour un chauffage au bois domestique performant

Un plan à part entière, découlant d'un plan d'action national, et soumis à son propre processus de consultation

Approuvé par Arrêté Préfectoral le 7 juin 2024

Objectifs :

- Accélérer le renouvellement du parc d'équipements domestiques de chauffage au bois vers des équipements les plus performants
- Accompagner le changement de pratiques autour du combustible bois pour favoriser l'usage d'un combustible de qualité ainsi que de bonnes pratiques d'allumage et d'entretien
- Accélérer et accompagner la rénovation énergétique des logements résidentiels (objectif de renouvellement de 8000 logements/an en BBC)
- Réduire de 50% les émissions de particules fines PM2,5 issues du chauffage au bois domestique d'ici 2030 par rapport à 2020
- Atteindre d'ici 2027 40 % de bois acheté via le marché formel (contre 20 % en 2020)

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Focus sur le plan bois

13 mesures, réparties en 6 volets :

- **Sensibilisation** du public et des acteurs du territoire
- Accompagnement au renouvellement : **dispositifs d'aide**
- **Amélioration de la performance** des équipements de chauffage au bois
- Promouvoir l'utilisation d'un **combustible de qualité**
- **Rénovation énergétique** des logements
- **Charte** d'engagement du plan bois

Mesures phares :

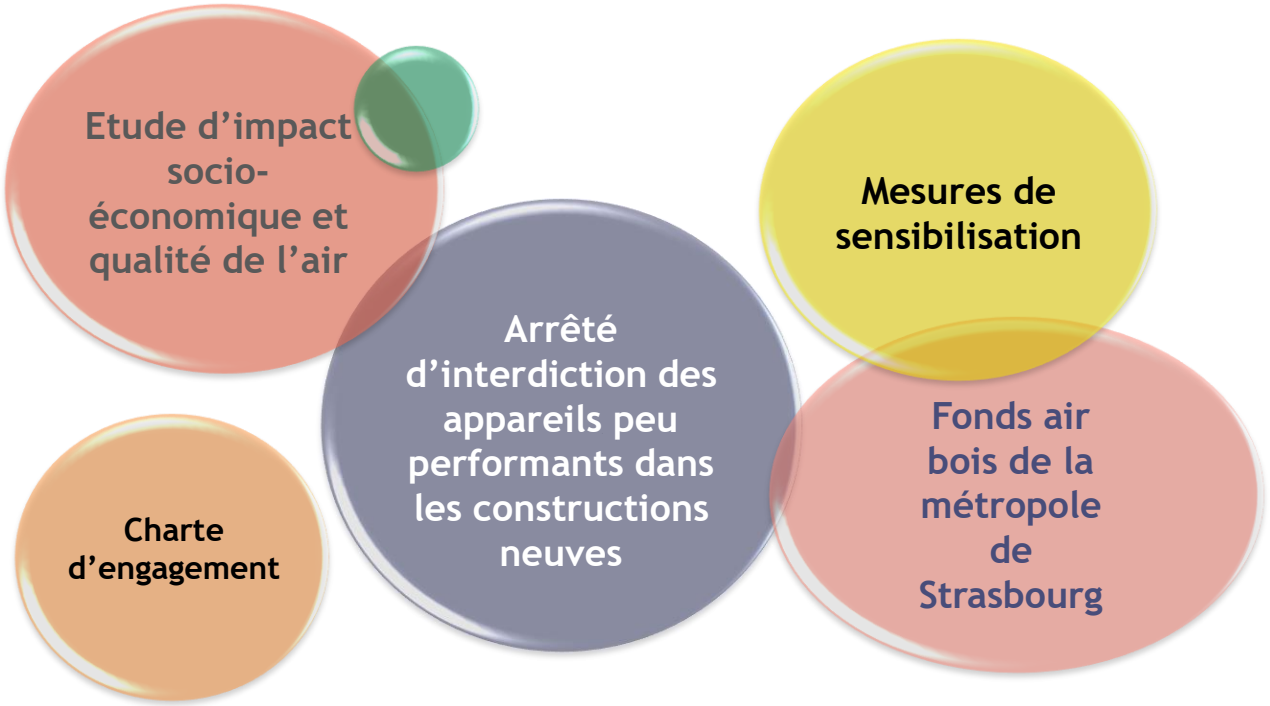

Acteurs principaux :

- Eurométropole de Strasbourg
- Agence du Climat
- Fibois Grand Est
- DREAL Grand Est

Dossier complet du plan bois approuvé disponible ici

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Modalités de suivi des actions du PPA et du plan bois

DREAL GE

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Modalités de suivi du PPA

Des instances de suivi garantes de l'atteinte des objectifs :

Comité Local de l'Air (CLA)

(Services de l'Etat, élus des collectivités territoriales, représentants des secteurs économiques, associations et personnalités qualifiées..)

- Piloté par le Préfet
- Instance politique de suivi du PPA
- Partager l'ensemble des actions engagées pour la reconquête de la qualité de l'air

A réunir au moins 1 fois / an en phase de suivi, et plus fréquemment lors de l'évaluation à 5 ans

Equipe projet

(Services de l'Etat, EMS, ARS, ATMO GE + invitation d'autres acteurs au besoin)

- Animée par la DREAL
- Instance technique de suivi du PPA
- Partager l'avancement du PPA, et préparer le CLA annuel

Mobilisée durant toute la phase d'élaboration du PPA à chaque étape structurante
Sera réunie au besoin lors des prochaines échéances de suivi et d'évaluation à 5 ans

Bilatérales

(DREAL & référent « structure porteuse d'actions »)

- Animées par la DREAL
- Partage du bilan de l'année écoulée, des freins, actualités autour de l'action
- Remplissage de l'outil de suivi

A minima 1 fois / an, période à convenir avec chaque structure

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Suivi du PPA : Outil de suivi

Un outil de suivi intégré et facilitant

- Un onglet **spécifique à chaque action-cadre :**
  - Reprenant les différentes caractéristiques détaillées des actions pour suivre dans le détail des mesures
  - Permettant d'y indiquer les faits marquants et décisions à prendre suite à la bilatérale annuelle entre la structure porteuse d'actions et la DREAL
  - Comportant un espace dédié au renseignement des indicateurs de réalisation, de résultat et d'émissions identifiés dans chaque fiche-action

INDICATEURS DE SUIVI

Mesure	Indicateurs (unité)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Réalisation / Résultat / Emissions	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats	Résultats
1.1.1	Nombre d'entreprises accompagnées dans une mission de conseil									
1.1.1	Nombre de salariés des entreprises accompagnées									
1.1.1	Nombre de kilomètres en véhicules thermiques évités, types de véhicules thermiques (grâce au vélo, transports en commun, covoiturage)									
1.1.1	Evolution de la part modale des déplacements des salariés en l'absence de données précises sur les kilomètres évités									
1.1.2	Covoiturage: Nombre de lignes créées									
1.1.2	Covoiturage: Nombre et qualité des aménagements de voirie déployés pour la mise en œuvre des lignes									
1.1.2	Covoiturage: Nombre de panneaux marqueurs du covoiturage spontanés installés sur le territoire									
1.1.2	Covoiturage: Nombre d'utilisateurs									
1.1.2	Covoiturage: Nombre de trajets réalisés en covoiturage									

ETAPES ET REVUES DE PROJET

Mesure	Référence	Etat	Tâches	Situation	Acteurs ciblés	Décisions/Actions	Commentaire	Échéance de démarrage	Durée de mise en œuvre	Échéance de fin
Accompagner les employeurs dans l'élaboration de leurs plans de mobilité et la réalisation des actions (démarche OPTIMIX)	1.1.1		Conseiller les employeurs (réglementation/mobilité des salariés, offre mobilité sur le territoire, ...) lors de rendez-vous ou via newsletter		Entreprises et administrations			En cours		Pas de fin
			Co-organiser des animations avec les employeurs							
			Mettre à disposition une nouvelle application numérique pour réaliser les diagnostics de déplacement des salariés							
			Prospecter de nouveaux employeurs							
			Réaliser un bilan annuel des accompagnements							
Promouvoir le covoiturage et structurer l'autopartage	1.1.2		Etude pour dégager une ligne à destination de l'EMS ou d'une autre collectivité locale		Automobilistes			T1 2021	Un trimestre	T1 2021
			Etudier le rabattement d'une ou plusieurs lignes de covoiturage sur les voies réserves de la M35					T1 2022	Un trimestre	T1 2022
			Mise en œuvre et expérimentation de 2 lignes de covoiturage					2022-2023		2022-2023

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Suivi du PPA : Outil de suivi

Un outil de suivi intégré et facilitant

- Un tableau de bord de la qualité de l'air, avec les courbes de concentrations des principaux polluants

- Un onglet de **synthèse du pilotage du PPA**, présentant **l'avancement et le niveau de risque** de chaque action-cadre, avec des informations génériques sur le **portage et la temporalité**

Les indicateurs sont automatiquement calculés à partir des indicateurs de chaque action

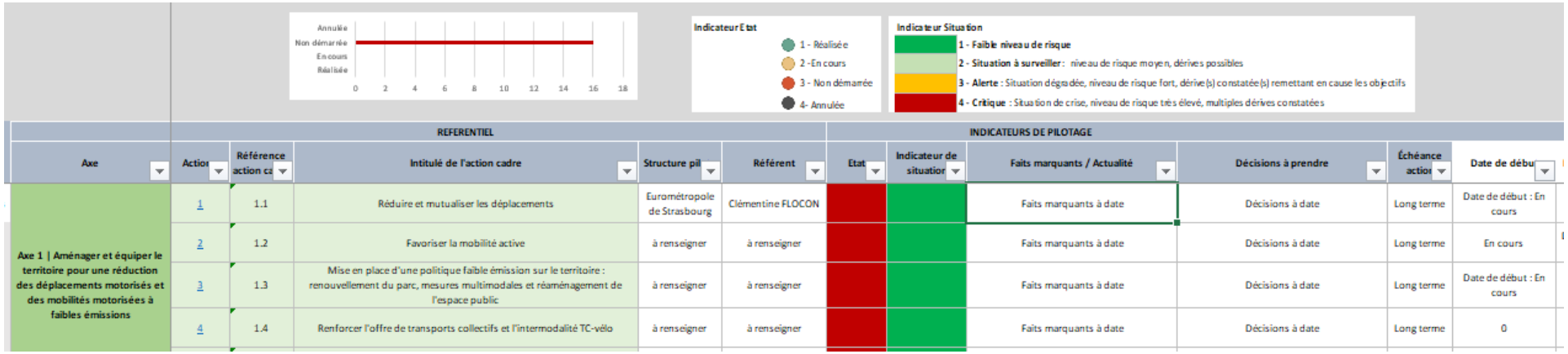

REFERENTIEL						INDICATEURS DE PILOTAGE					
Axe	Actio	Référence action ca	Intitulé de l'action cadre	Structure pil	Référent	Etat	Indicateur de situatior	Faits marquants / Actualité	Décisions à prendre	Échéance actio	Date de débu
Axe 1 | Aménager et équiper le territoire pour une réduction des déplacements motorisés et des mobilités motorisées à faibles émissions	1	1.1	Réduire et mutualiser les déplacements	Eurométropole de Strasbourg	Clémentine FLOCON			Faits marquants à date	Décisions à date	Long terme	Date de début : En cours
	2	1.2	Favoriser la mobilité active	à renseigner	à renseigner			Faits marquants à date	Décisions à date	Long terme	En cours
	3	1.3	Mise en place d'une politique faible émission sur le territoire : renouvellement du parc, mesures multimodales et réaménagement de l'espace public	à renseigner	à renseigner			Faits marquants à date	Décisions à date	Long terme	Date de début : En cours
	4	1.4	Renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité TC-vélo	à renseigner	à renseigner			Faits marquants à date	Décisions à date	Long terme	0

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Suivi du PPA : Outil de suivi

Un outil de suivi intégré et facilitant

- Un onglet de **synthèse de l'évolution annuelle des principaux indicateurs du PPA :**
  - **Pour suivre très rapidement l'efficacité du plan et les moyens engagés eu égard aux objectifs fixés**
  - **Regroupés par secteur (globaux, transports, industrie, énergie, agriculture, résidentiel-tertiaire)**

	Indicateurs principaux du PPA	Sous-indicateur	État initial (2019)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Objectif (2027 par défa
Réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air	Evolution des émissions de NH_3 provenant de l'agriculture		+19 % en 2019 par rapport à 2005 (269 tonnes)												-13 % en 2027 par rapport à 200
	Nombre d'exploitants agricoles ayant consulté l'observatoire des pratiques agricoles favorables à la		0												Entre 50 et 100 exploi
	Nombre d'équipements agricoles favorables à la qualité de l'air financés via les PCAE (financement Etat et Région GE)		0												Une vingtaine
Réduire l'impact du secteur résidentiel-tertiaire sur la qualité de l'air	Evolution des émissions provenant du secteur résidentiel-tertiaire	PM10	237 tonnes (35 % des émissions totales)												- 20 % /2019 (prospective ATM
		PM2,5	226 tonnes (53 % des émissions totales)												
	Evolution des émissions provenant du chauffage domestique au bois	PM2,5	140 tonnes												Réduction de 30 % des émissions de PM2, domestique au bois /2020, soit 98
	Nombre d'appareils de chauffage au bois renouvelés avec le fonds air bois de la métropole (2019)		0				121								942
	Nombre de rénovations de logements en BBC		4 000 logements/an												8 000 logements/a
	Nombre de logements construits		3 000 logements/an												2 700 logements/a
	Evolution de la part du bois achetée via le marché formel		20,00 %												40,00 %

Partage de l'outil de suivi renseigné : une fois par an lors du CLA

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Modalités de suivi du plan bois

Suivi annuel selon les mêmes modalités que les autres actions du PPA

Indicateurs phares :

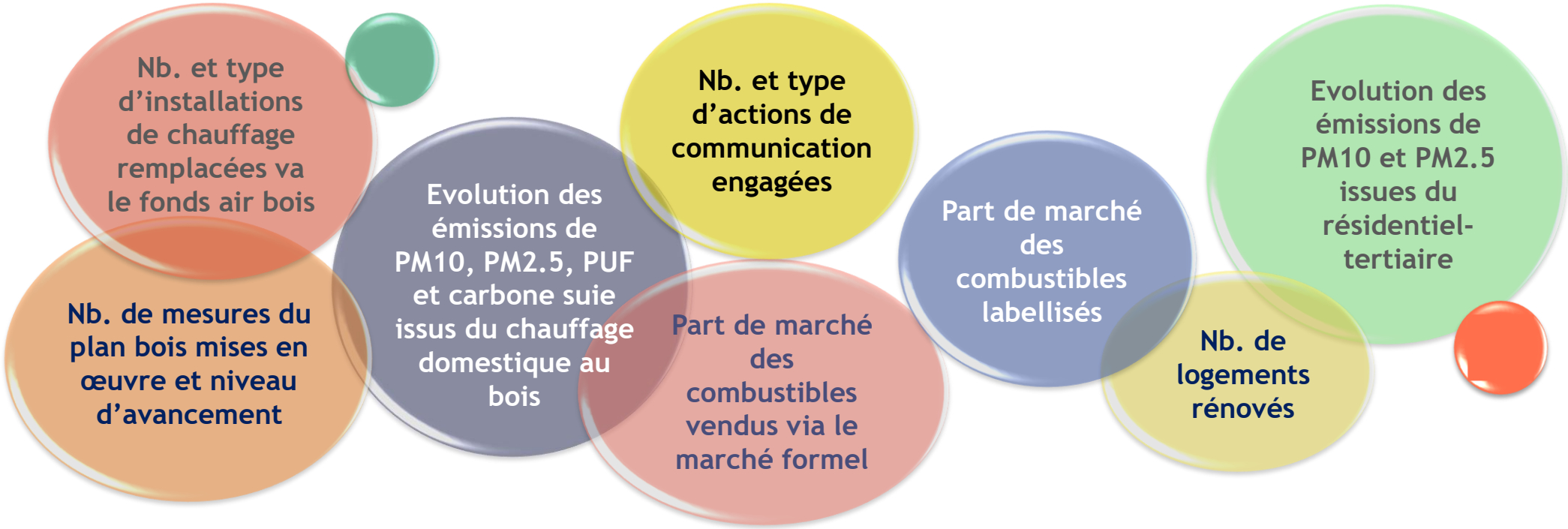

+ **Evaluation bisannuelle** réalisée par ATMO GE, afin de suivre l'impact des mesures prises sur la qualité de l'air et sur l'évolution des émissions de PM2.5, de PUF et de carbone suie.

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

Temps d’échanges

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Strasbourg.eu
eurométropole

Comité Local de l'Air de l'agglomération strasbourgeoise 4 décembre 2024

Projets de BHNS G et extension tram Ouest

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg

Prolongement de la ligne G du BHNS

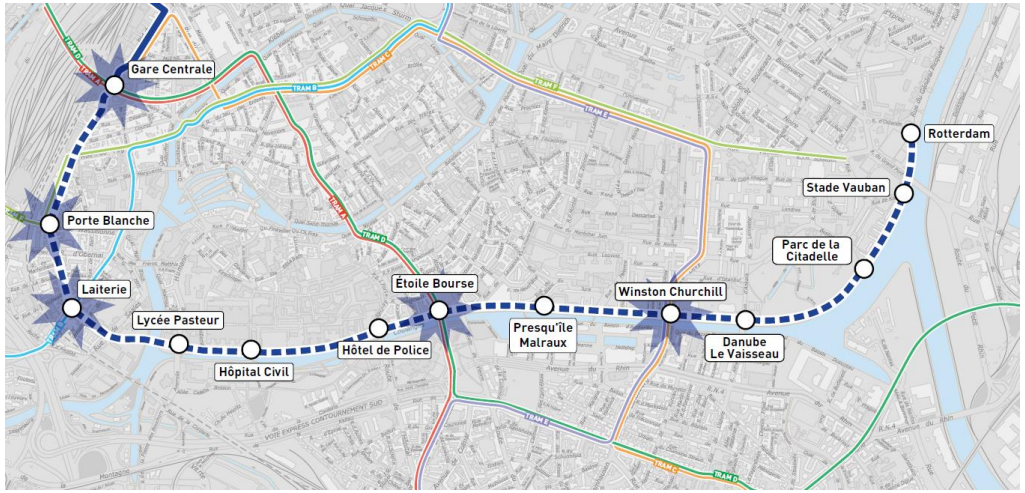

- **Desserte directe** entre la Gare, le Nouvel Hôpital Civil et Danube
- **Environ 5,3 km** de ligne supplémentaire
- **12 nouvelles stations**
- **La nouvelle ligne G croise toutes les lignes du réseau tramway**

Évolution de la fréquentation:

- **Augmentation de la fréquentation de la ligne, de 12 000 voyageurs par jour avant prolongement, à 30 000 voyageurs par jour.**

Ligne G

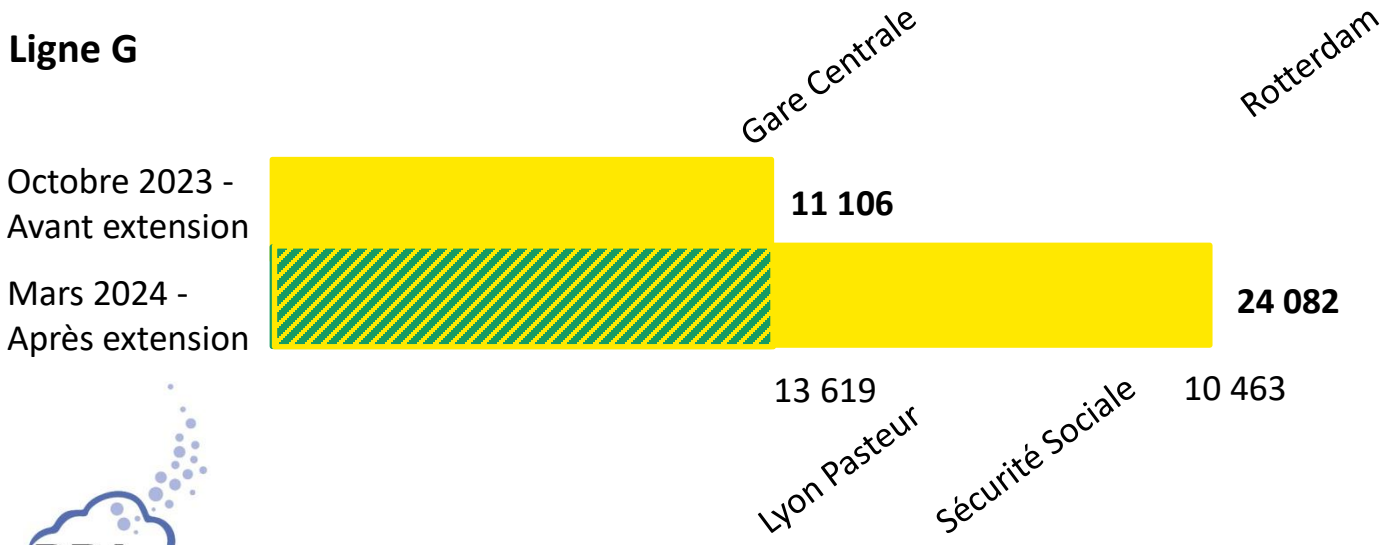

Gains d'usagers notables :

- ± 10 000 venant d'autres lignes
- ± 4 000 nouveaux utilisateurs
- - 600 véhicules/h sur Bd de Lyon
- - 300 véhicules/h Quai Taffel aux heures de pointe

Projet d'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise

Strasbourg.eu
eurométropole

Fraternité

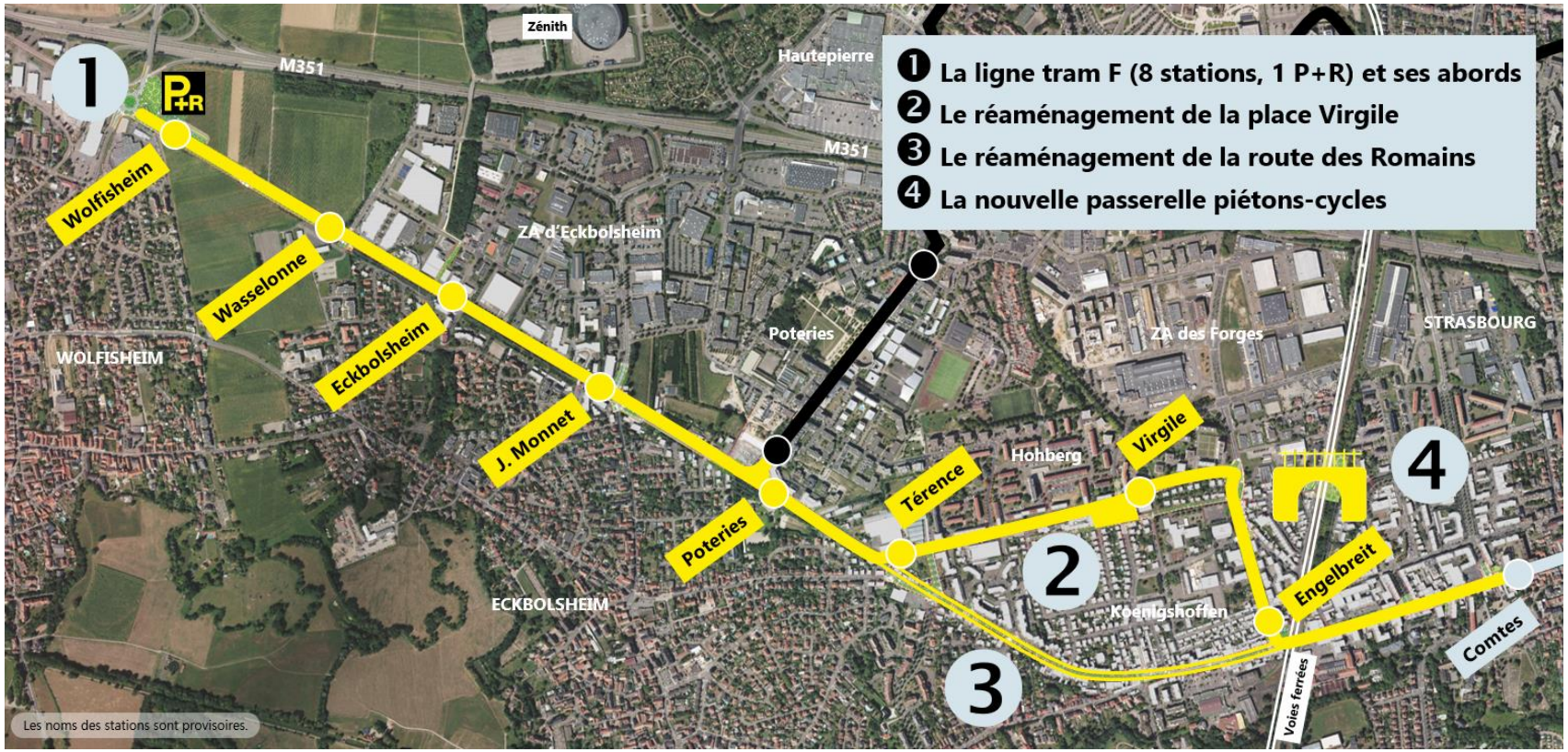

↘8%

Émissions polluantes entre le fil de l'eau et le projet (2046)

NB : cohérent avec la réduction du kilométrage parcouru.

Report modal attendu :

↘ Fréquentation ligne F : +35% à 39 500 voyageurs/jour (29 000 en 2021)

↘ Objectif de forte augmentation de la part des modes actifs

PPA
Plan de Protection de l'Atmosphère

Temps d’échanges

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Conclusion

M. Karl TERROLLION
SG Adjoint de la Préfecture du Bas-Rhin

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

PPA
Plan de Protection de L'Atmosphère
Strasbourg